



Directives de Joining Forces

Participation des enfants au plaidoyer





Remerciements



Ce guide est le fruit d'une collaboration et nous tenons à remercier chaleureusement tous ceux qui ont contribué à sa création et à sa mise au point.

Nous souhaitons exprimer notre profonde gratitude à **Richard Wamimbi**, qui est à l'origine de ce document et a partagé son expertise inestimable sur la participation significative des enfants. Nos remerciements vont également à **Helen Shipman**, qui a assumé le rôle de rédactrice en chef, enrichissant le contenu de points de vue critiques, comblant les lacunes et veillant à ce que le document réponde aux normes éditoriales les plus strictes.



Nous remercions tout particulièrement le **groupe de travail sur la participation des enfants**, et notamment son président, **Patricio Cuevas-Para**, pour avoir pris le relais et veillé à ce que ce guide franchisse la ligne d'arrivée. Nous tenons également à remercier le **groupe de référence sur la sauvegarde** pour ses commentaires perspicaces et son soutien indéfectible tout au long de ce processus.



Nous sommes immensément reconnaissants au **secrétariat des forces conjointes**, en particulier à **Jessica Herrera, Simon Domingo** et **Courtnae Butcher**, pour leur dévouement à l'élaboration du guide de plaidoyer et pour les efforts qu'ils ont déployés afin de le lancer et de le diffuser auprès de l'ensemble des forces conjointes.



Enfin, nous souhaitons remercier **Mario Stephano** et **Pamela Zuniga** pour leurs commentaires substantiels, qui ont grandement amélioré la qualité et l'impact de ce document.



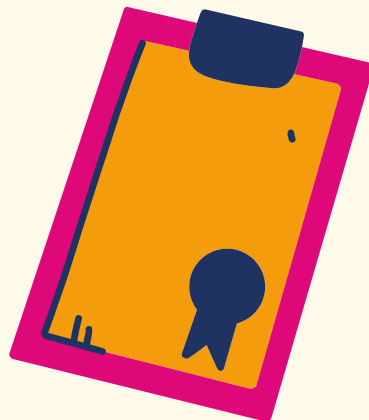
Ce travail témoigne de la puissance de la collaboration et de l'engagement commun pour faire progresser la participation des enfants aux activités de plaidoyer. Nous espérons que ce document aidera les praticiens et les défenseurs dans leur travail, alors que nous poursuivons tous nos efforts pour garantir que les enfants jouissent de leurs droits en toute sécurité.



Table des matières



1. Introduction.....	4
2. La participation des enfants.....	6
3. La participation des enfants aux activités de plaidoyer	11
4. La promotion de la participation des enfants pendant le processus de plaidoyer	18
5. Choisir ses activités et ses approches en matière de plaidoyer.....	38
6. Évaluer.....	58
Annexes	60





Clique sur cette icône pour
revenir à la table des matières

1. Introduction

Ce guide a été élaboré par Joining Forces pour permettre au personnel des programmes d'encourager la participation active des enfants aux activités de plaidoyer. Il constitue l'une de nos principales ressources, conçues pour développer les capacités du personnel des programmes sur des sujets clés liés aux objectifs de Joining Forces.

1.1 Objectifs de ce guide

Ce guide a pour objectif de :

- ➔ Orienter le personnel des programmes pour qu'il soutienne la réalisation du droit des enfants à prendre une part active aux décisions qui affectent leur vie, tout en mettant l'accent sur la participation des enfants aux activités de plaidoyer.
- ➔ Proposer des directives concrètes et de bonnes pratiques sur la manière d'intégrer la participation effective des enfants au moment de la conception et de la mise en œuvre d'activités et de programmes de plaidoyer. Il s'agit, entre autres, des activités de plaidoyer menées par les enfants et des activités de plaidoyer réalisées aux niveaux communautaire, régional et national.

1.2 Comment ce guide a-t-il été élaboré ?

Ce guide a été élaboré par le secrétariat de Joining Forces et le groupe de travail sur la participation des enfants, composé d'experts des organisations membres de Joining Forces, en collaboration avec quelques consultants. Ce travail a été réalisé sur la base d'une étude documentaire de la participation des enfants dans les ressources de plaidoyer (comme par exemple, les guides, les boîtes à outils et autres documents pertinents étayés par des données probantes). Cette étude documentaire a permis d'identifier des pratiques prometteuses et des outils de qualité susceptibles d'enrichir ce guide. Les organisations membres de Joining Forces ont également proposé des études de cas sur la participation réussie des enfants aux activités de plaidoyer, lesquelles figurent tout au long du guide.

1.3 Utilisateurs cibles du guide

Ce guide est destiné au **personnel des programmes nationaux de Joining Forces** qui travaille sur la participation des enfants aux activités de plaidoyer au niveau communautaire et national. Alors que certains d'entre eux soutiennent depuis longtemps la participation des enfants, d'autres sont novices dans ce domaine.



1.4 Comment utiliser ce guide

Clique sur les onglets
pour accéder rapidement
à chaque section

Le guide comprend quatre sections :

1. Introduction
2. La participation des enfants
3. La participation des enfants aux activités de plaidoyer
4. La promotion de la participation des enfants pendant le processus de plaidoyer

Tout au long du guide, vous trouverez une série d'outils pratiques pour appuyer la participation effective des enfants aux activités de plaidoyer, soit sous forme de liens en ligne, soit dans les annexes. Il est conseillé au personnel de consulter leurs responsables techniques en matière de participation des enfants et de plaidoyer pour savoir comment adapter les outils proposés à leur contexte particulier.

REMARQUE SUR LA TERMINOLOGIE EMPLOYÉE

Dans ce guide, nous employons le terme « enfant » pour désigner toute personne âgée de moins de 18 ans. Nous reconnaissons toutefois que les enfants peuvent préférer d'autres termes, comme ceux de « jeune » ou d'« adolescent ». Au moment de travailler avec des enfants dans le cadre d'une activité de plaidoyer, il est bon de chercher à connaître leurs préférences et leur compréhension des différents termes employés pour adapter vos conversations en conséquence.



18 ↓

« enfant » pour désigner
toute personne âgée de
moins de 18 ans



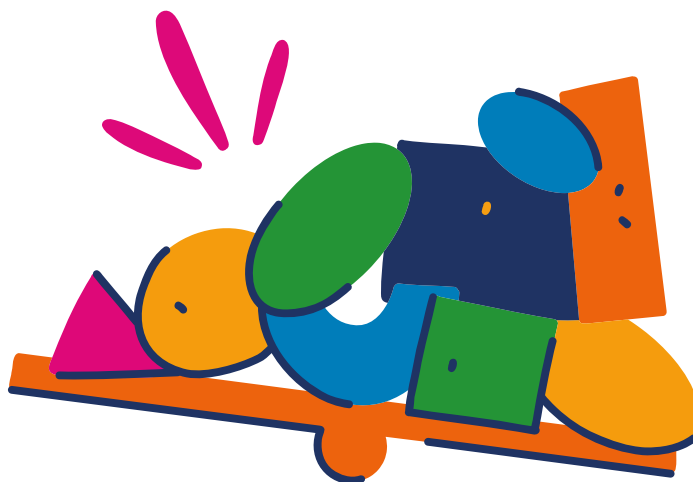
2. La participation des enfants

2.1 Qu'est-ce que la participation des enfants ?

Nous vivons dans un monde où les adultes ont beaucoup plus de chances que les enfants de faire entendre leur voix. Les adultes se voient également confier des rôles décisionnels clés à tous les niveaux de la société, qu'il s'agisse de décisions domestiques ou de politiques nationales. Pour justifier cette inégalité de pouvoir, on réplique souvent qu'il faut que les capacités des enfants

« se développent », ce qui revient à les décrire comme étant inaptes à

faire entendre leur voix ou à participer comme il le faut aux instances décisionnelles. On les considère tout simplement comme « trop jeunes ».



« trop jeunes »

Toutefois, la Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant (CDE) stipule que **la participation des enfants est un droit humain fondamental pour tous les enfants**

(**VOIR ENCADRÉ 1 ↓**). La participation des enfants désigne les possibilités qui leur sont offertes de « contribuer aux décisions et d'agir sur les questions qui affectent leur vie » .

Elle va de la consultation des enfants sur leurs opinions à leur collaboration active ou à la direction d'initiatives par les enfants. Une participation convenable des enfants leur permet d'exprimer leurs points de vue, de voir leur opinion respectée et prise en compte et d'entreprendre les actions souhaitées. Bien que la participation des enfants soit un droit individuel dans le cadre de la Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant, il s'agit également d'une méthode de travail qui recoupe tous les thèmes et contextes, notamment la recherche, le plaidoyer et les programmes. La participation des enfants peut donc être considérée comme un ensemble de droits civils à respecter, un principe à appliquer et un moyen de respecter d'autres droits.

ENCADRÉ 1: LES DROITS DE PARTICIPATION DES ENFANTS DANS LA CDE

Les articles suivants de la CDE font directement ou indirectement référence aux droits de participation des enfants :

- **L'article 12** de la Convention relative aux droits de l'enfant (CDE) – le droit de l'enfant d'être entendu – est le principe fondamental de la participation des enfants. Constituant l'un des quatre principes directeurs de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, le droit de l'enfant d'être entendu est à la fois lié à tous les autres droits inscrits dans la Convention et indissociable de ceux-ci. D'autres articles (**articles 13 à 17**) recourent spécifiquement l'article 12 et contribuent directement à définir la participation efficace des enfants. Les droits civils des enfants ont été largement conceptualisés sous le terme de « participation » et comprennent les droits à la liberté d'expression, à la liberté de pensée, à la liberté de conscience, à la liberté de religion, à la liberté d'association, à la liberté de réunion pacifique, à la protection de la vie privée et à l'accès à l'information.
- **L'article 23** souligne l'importance de créer des conditions qui facilitent la participation active des enfants handicapés à la vie de la collectivité.
- **L'article 29** encourage une éducation qui prépare l'enfant à assumer les responsabilités de la vie dans une société libre promouvant la paix, la tolérance et l'égalité.



Au cas où il vous faudrait des versions de la CDE adaptées aux enfants, dans différentes langues, consultez la [version simplifiée du texte de l'UNICEF](#).

2.2 Qui a la charge de la participation des enfants ?

En tant que personnel de programmes engagé par des organisations axées sur l'enfance, **c'est à nous tous que revient la responsabilité** de plaider pour que les enfants disposent d'occasions pertinentes de faire entendre leur voix et de participer aux décisions qui affectent leur vie. Nous y parviendrons en soutenant des activités ponctuelles de plaidoyer qui appellent à la réalisation des droits de participation des enfants ou grâce à des **mesures proactives** qui veilleront à ce que les enfants aient la chance de participer pleinement à la conception, à la planification, à la mise en œuvre et à l'évaluation de l'ensemble de nos programmes, y compris nos activités de plaidoyer. Joining Forces soutient fermement la promotion de la participation des enfants dans toutes les activités de ses membres (voir encadré 2).

- ➔ Save the Children (2011), [Every Child's Right to be Heard. A Resource Guide on the UN Committee on the Rights of the Child General Comment No 12](#) ↗ (Le droit de chaque enfant d'être entendu. Guide de ressources du Comité des droits de l'enfant des Nations unies, observation générale n° 12).
- ➔ Centre de recherche Innocenti de l'UNICEF (1992). The Levels of Child Participation, adapté de Hart, Roger A (1992). *Children's Participation : From Tokenism to Citizenship* (La participation des enfants : D'une action symbolique à un engagement citoyen).

ENCADRÉ 2 : POSITION DE JOINING FORCES SUR LA PARTICIPATION DES ENFANTS

Joining Forces comprend que le respect et la promotion de la participation des enfants sont une obligation en vertu des droits de l'homme. La direction du projet (son PDG et ses équipes de pilotage) a affirmé qu'une participation effective des enfants est essentielle à la mise en œuvre de l'initiative Joining Forces et à notre approche collective pour ajouter de la valeur à la promotion des droits de l'enfant et à leur protection contre la violence.*

C'est pourquoi nous avons élaboré le document de synthèse suivant qui offre un cadre visant à garantir des investissements innovants en matière de participation des enfants. Il interpelle les gouvernements, les autres donateurs, les agences des Nations unies et les acteurs de la société civile et du secteur privé à donner la priorité à la participation des enfants, à la rendre possible et à la financer.



Joining Forces (2021). Note d'information. [Le droit des enfants à être entendus : Nous parlons, vous écoutez ?](#) ↗

*Joining Forces (2021). Note d'information. [Le droit des enfants à être entendus : Nous parlons, vous écoutez ?](#)

2.3 Les conditions de base pour une participation effective, sûre et inclusive des enfants

La participation des enfants peut revêtir diverses formes, qu'il s'agisse de recueillir l'avis des enfants ou de les aider à prendre part à des instances décisionnelles ou à mener leurs propres initiatives. Cependant, même les tentatives bien intentionnées d'encourager la participation des enfants finissent parfois par être symboliques, l'implication ou la voix des enfants n'ayant qu'une incidence limitée voire nulle sur les principaux acteurs et décideurs. **En outre, de nombreux contextes sont naturellement défavorables à la participation des enfants**, les instances ou processus décisionnels étant souvent conçus pour les adultes, ce qui rend plus difficile une participation effective des enfants.

Pourtant, la participation des enfants à la prise de décision est plus efficace – tant pour les enfants que pour la société dans son ensemble – lorsque les enfants ont la chance de s’impliquer, dans un cadre susceptible de les responsabiliser. L’observation générale n° 12 du Comité des droits de l’enfant présente des critères avérés pour déterminer si nous encourageons la participation effective des enfants. Il s’agit des **neuf conditions de base pour la participation des enfants** (voir l’encadré 3 ci-dessous).

Les neuf conditions de base sont essentielles pour soutenir la participation des enfants car :

- ✓ a. Elles nous permettent de déterminer si les actions que nous entendons mener favorisent une participation sûre et effective des enfants
- ✓ b. Elles nous aident à instaurer des cadres plus propices à la participation des enfants
- ✓ c. Elles nous exigent des comptes sur nos responsabilités en matière d’écoute et de respect de la parole des enfants, tant au niveau du consortium Joining Forces que de celui des organisations membres.
- ✓ d. Elles contribuent à des programmes de meilleure qualité (notamment en matière de plaidoyer), puisque nous nous inspirons des connaissances spécialisées que possèdent les enfants sur leur vie et leur communauté.

OUTIL : LISTE DE CONTRÔLE DES CONDITIONS DE BASE POUR LA PARTICIPATION DES ENFANTS

Au moment d’entreprendre des activités de plaidoyer avec des enfants, il est bon de prendre le temps de déterminer si l’on respecte les neuf conditions de base. L’annexe A comprend une liste de contrôle des exigences de participation des enfants qui s’inspire des directives suivantes :



Save the Children (2021), [Les neuf prescriptions de base pour une participation éthique et significative des enfants](#) ↗

ENCADRÉ 3 : NEUF CONDITIONS DE BASE POUR LA PARTICIPATION DES ENFANTS

- ✓ 1. **Transparente et instructive** : Les enfants recevront des informations complètes, accessibles, sensibles à la diversité et adaptées à leur âge sur leur droit d'exprimer librement leur opinion et sur le fait que cette dernière sera dûment prise en compte.
- ✓ 2. **Volontaire** : Les enfants ne seront jamais contraints d'exprimer ce qu'ils désirent et seront informés qu'ils pourront suspendre leur participation à tout moment.
- ✓ 3. **Respectueuse** : Les opinions des enfants seront traitées avec respect et ils auront la possibilité de lancer des idées et des activités.
- ✓ 4. **Pertinente** : Les questions sur lesquelles les enfants auront le droit d'exprimer leur opinion seront vraiment pertinentes pour leur vie et leur permettront de tirer parti de leurs expériences, connaissances et capacités.
- ✓ 5. **Adaptée aux enfants** : Les cadres et méthodes de travail employés seront adaptés aux capacités des enfants. Il conviendra de prévoir suffisamment de temps et de ressources pour s'assurer que les enfants sont correctement préparés et qu'ils ont assez de confiance et d'occasions pour exprimer leurs opinions.
- ✓ 6. **Inclusive** : La participation des enfants sera inclusive, évitera les schémas de discrimination existants et encouragera les possibilités d'inclusion des filles et des garçons vivant dans des situations marginalisées.
- ✓ 7. **Appuyée par la formation** : Les adultes auront besoin de préparation, de compétences et du soutien nécessaire pour faciliter une participation efficace des enfants et pour leur fournir, par exemple, des compétences en matière d'écoute, de collaboration avec les enfants et de participation efficace avec eux, suivant l'évolution de leurs capacités.
- ✓ 8. **Sûre et tenant compte des risques** : Dans certaines situations, il pourrait être risqué pour les enfants d'exprimer leurs opinions. Les adultes auront une responsabilité envers les enfants avec lesquels ils travaillent et prendront toutes les précautions nécessaires pour minimiser le risque de violence, d'exploitation ou de toute autre conséquence négative possible de leur participation.
- ✓ 9. **Responsable** : Les enfants recevront un retour d'information sur la manière dont leur contribution aura guidé, éclairé ou influencé les progrès à date et les processus de reddition de comptes sont intégrés dans toutes les mesures de participation des enfants.*

* Adapté du Comité des droits de l'enfant (2009), Observation générale 12 : Le droit de l'enfant d'être entendu.

3. La participation des enfants aux activités de plaidoyer

Les enfants peuvent et doivent participer à un large éventail d'activités et d'instances décisionnelles. Ce guide se concentre principalement sur la promotion de la **participation des enfants aux activités de plaidoyer**.

3.1 Qu'est-ce que le plaidoyer ?

Le plaidoyer est « le processus conscient visant à influencer les décideurs sur le développement, le changement et la mise en œuvre de politiques » *. Il s'agit d'identifier un sujet de préoccupation, d'élaborer des solutions, de rechercher du soutien et de réunir les problèmes, les solutions et la volonté politique pour garantir la réalisation du changement souhaité. Un plaidoyer réussi :

- ➔ Exige des comptes aux détenteurs de fonctions publiques et contribue à instaurer des démocraties plus saines
- ➔ Formule des recommandations scientifiquement fondées à l'intention des décideurs pour influencer sur les résultats législatifs et politiques en matière de droits de l'homme et de droits de l'enfant.
- ➔ Questionne et change les opinions et mentalités
- ➔ Poursuit des engagements politiques en faveur du changement et/ou de la justice, notamment en ce qui concerne les droits de l'homme
- ➔ Contribue à des changements de politiques, de lois et/ou de pratiques
- ➔ Aide les groupes marginalisés ou exclus à s'exprimer pour qu'ils soient directement entendus, ce qui comprend les enfants qui sont souvent écartés des processus décisionnels.

* CARE International (2014), [The CARE International Advocacy Handbook](#), p.1

ÉTUDE DE CAS N° 1 : LE POUVOIR DU PLAIDOYER POUR EXIGER DES COMPTES AUX DÉTENTEURS DE FONCTIONS PUBLIQUES – INITIATIVE DE REDDITION DE COMPTES ADAPTÉE AUX ENFANTS – CHILDFUND

En septembre 2016 a été lancée l'initiative de reddition de comptes adaptée aux enfants de Childfund Alliance. Grâce à cette initiative, Childfund Alliance s'efforce de préparer les enfants à exiger des comptes aux gouvernements et aux dirigeants locaux au sujet de leur obligation de mettre fin à toutes les violences faites aux enfants, conformément à la cible 16.2 des Objectifs de développement durable (ODD). L'initiative a été conçue pour s'assurer que les responsables publics chargés de la protection et de la réalisation des droits de l'enfant s'acquittent effectivement de leurs responsabilités. S'ils ne le font pas, ou s'ils choisissent de ne pas le faire, l'initiative vise à permettre aux enfants et à leurs représentants d'exercer un recours. Les activités entreprises dans le cadre de cette initiative consistent notamment à aider les enfants à accéder à des données et des informations adaptées à leur âge, à répertorier les services de protection de l'enfance et à élaborer des campagnes de sensibilisation et des campagnes médiatiques, des initiatives de mobilisation sociale et une plateforme commune sur internet.



Pour obtenir davantage de renseignements sur l'approche de responsabilisation de Childfund Alliance, référez-vous à Childfund Alliance (2017), [Toward a Safe World for Children. Une reddition de comptes adaptée aux enfants dans le contexte de la cible 16.2 des ODD. Méthodologie recommandée](#) ↗

Joining Forces promeut une approche du plaidoyer axée sur les droits de l'enfant, dans laquelle le processus de plaidoyer et ses résultats reflètent les valeurs des droits de l'homme, notamment les droits de l'enfant. Lorsqu'il s'agit de défendre les intérêts des enfants, cela suppose que les efforts de plaidoyer doivent :

1. **Impliquer les enfants.** Les enfants ont le droit d'exprimer leur point de vue sur toutes les questions qui les concernent et ils devraient, dans la mesure du possible, pouvoir participer à la défense de leurs propres droits.
2. **Se concentrer sur les obligations légales des gouvernements.** La défense des droits de l'enfant vise à garantir que toutes les lois et politiques soient conformes aux droits et principes énoncés dans la Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant.
3. **Exiger des comptes aux responsables.** Une approche du plaidoyer axée sur les droits de l'enfant reconnaît que les enfants ont des droits et qu'il faut exiger des comptes à ceux qui ont l'obligation de les garantir (les détenteurs de fonctions publiques).

4. Reconnaître l'égalité des droits de chaque enfant. Les droits s'appliquent à tous les enfants sans exception ni discrimination.*

En promouvant la participation des enfants aux activités de plaidoyer, il est essentiel que leurs droits restent au centre de tout ce que nous faisons.

* UNICEF (2020). *Série sur les institutions nationales des droits de l'homme. Outils pour soutenir les pratiques adaptées aux enfants. Plaidoyer avec et pour les enfants dans le travail des institutions nationales des droits de l'homme, p.8.*

3.2 Le processus de plaidoyer

Les activités de plaidoyer couvrent un large éventail d'objectifs et d'approches. Cependant, le processus suivi est généralement le même, allant de l'identification et de l'analyse d'un problème à la planification, la mise en œuvre et l'évaluation des activités de plaidoyer qui en résultent. Au cas où vous entreprendriez des activités de plaidoyer incluant la participation des enfants, le processus couvrira généralement les étapes décrites dans la figure 1. Le plaidoyer **étant un processus dynamique**, il est souvent nécessaire de revoir et de réviser plusieurs étapes du processus.

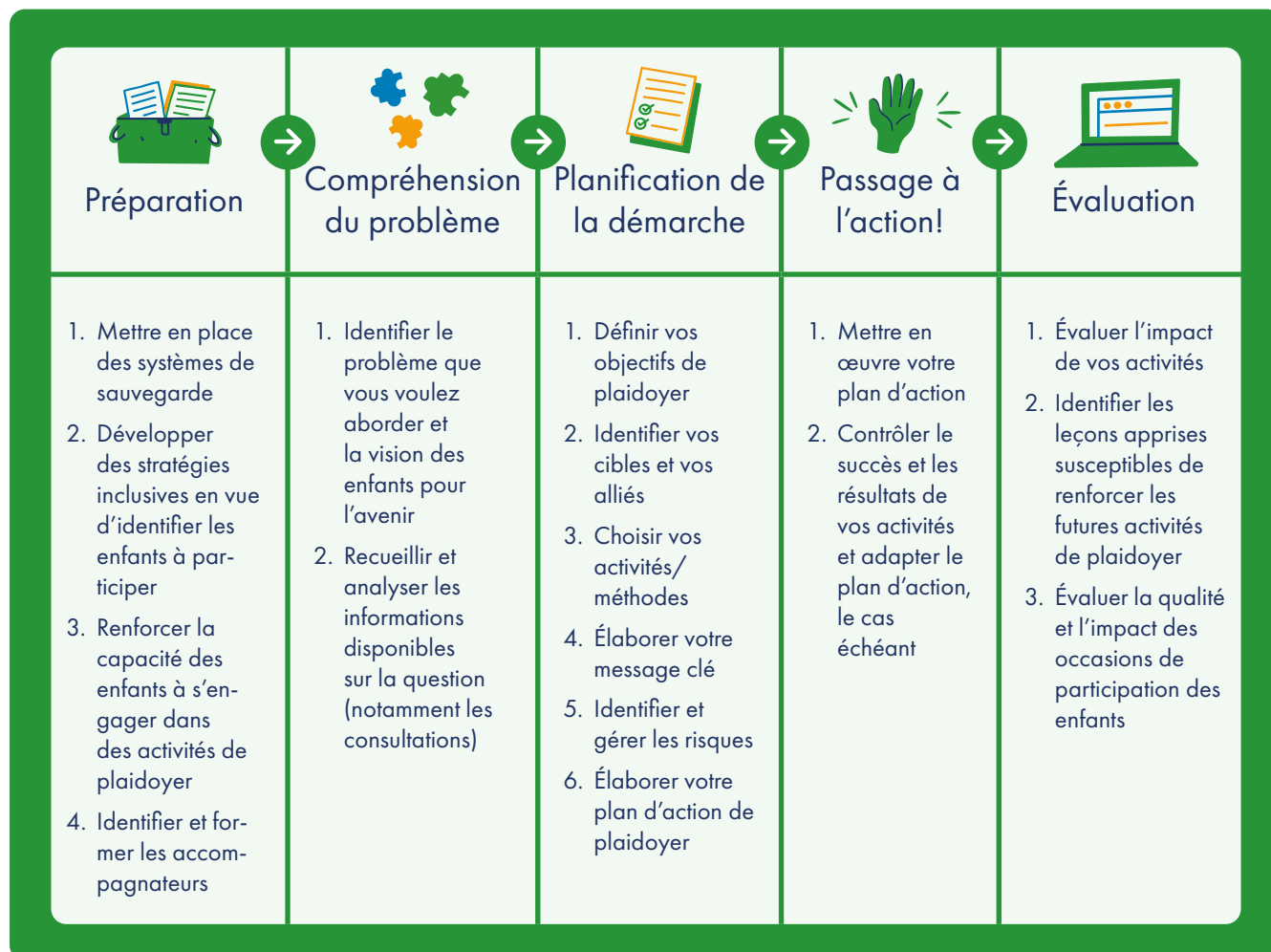


Figure 1 : Processus typique de plaidoyer lorsque la participation des enfants est incluse

3.3 La participation des enfants aux activités de plaidoyer : Progrès réalisés à date

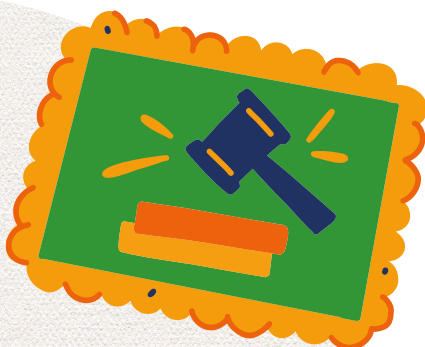
Au cours des trois décennies ayant suivi la ratification de la CDE, les normes juridiques et normatives successives ont renforcé et développé le droit des enfants à la participation, ce qui a entraîné des progrès notoires sur la question. Il existe, par exemple, un nombre croissant d'espaces internationaux de haut niveau dans lesquels les enfants exercent leurs droits de participation civique, comme la Journée de débat général (voir l'étude de cas n° 4), ainsi que des plateformes stratégiques, comme les parlements d'enfants ou les conseils de classe, où les enfants peuvent participer à la prise de décision aux niveaux national, régional et local/rural, entre autres à l'analyse du budget et des dépenses publiques. La multiplication de ces forums de participation des enfants témoigne d'une meilleure prise de conscience de la valeur de la participation des enfants, du moins chez certains décideurs.

S'agissant particulièrement de la **participation des enfants aux activités de plaidoyer**, l'on constate que les enfants exigent de plus en plus que leur voix soit entendue dans les débats publics. En témoigne le rôle prépondérant qu'ils jouent dans certaines campagnes mondiales et nationales.* Partout dans le monde, des enfants jouent le rôle de **défenseurs des droits de l'homme** (voir encadré 4) et plaident en faveur de la réalisation de leurs droits, des droits de leurs pairs et des droits de l'homme pour tous. Agissant à titre individuel ou en groupe (par exemple dans le cadre d'une ONG, d'un forum ou d'une association dirigé par des enfants), ils exercent leur droit d'être entendus et leurs droits et libertés civils pour faire progresser et sauvegarder les droits de l'homme et les libertés fondamentales. Parmi les défenseurs des droits de l'enfant les plus connus, citons Malala Yusafsai, qui a fait campagne pour le droit des filles à l'éducation en Afghanistan, et Greta Thunberg, une militante pour la lutte contre le changement climatique.

*Joining Forces (2021). Note d'information. Le droit des enfants à être entendus : Nous parlons, vous écoutez ?



Pour les avantages de la participation des enfants, voir Vision Mondiale International (2017). [La participation des enfants et des jeunes. Une approche primordiale pour éradiquer la violence contre les enfants](#) ↗



ENCADRÉ 4 : LES ENFANTS DÉFENSEURS DES DROITS DE L'HOMME

La déclaration des Nations unies sur les défenseurs des droits de l'homme* stipule que toute personne ou groupe de personnes travaillant à la promotion des droits de l'homme peut être considéré comme un défenseur. Il peut s'agir d'organisations intergouvernementales ou de personnes travaillant au sein de leur communauté locale. Les défenseurs des droits de l'homme peuvent être de tout âge, de tout sexe, de toute région du monde et venir d'horizons très divers. Les enfants défenseurs des droits de l'homme sont désignés par de nombreux termes différents, notamment ceux de « jeunes acteurs », « agents de changement », « citoyens actifs », « acteurs civiques » et « enfants activistes ».



Child Rights Connect (2022). [Promouvoir les droits des enfants défenseurs des droits de l'homme dans le cadre de l'Examen périodique universel \(EPU\) ↗](#)

* ONU (1998), Déclaration sur les défenseurs des droits de l'homme

Des recherches menées par Vision Mondiale et l'université d'Édimbourg ont montré que l'activisme des enfants pour mettre fin au mariage des enfants au Bangladesh a été possible grâce à l'investissement de ces derniers. Cet investissement comportait trois dimensions : d'un point de vue pratique, les enfants activistes étaient prêts à consacrer leur temps et leur énergie à la lutte contre le mariage des enfants ; d'un point de vue émotionnel, ils étaient passionnés par leur cause, qu'ils considéraient comme importante pour les éventuelles jeunes mariées, pour le bien-être de leur communauté et pour la promotion des droits de l'enfant en général ; enfin, ils s'investissaient et étaient récompensés sur une base personnelle, soutenus par leur fierté et, bien souvent, par la confirmation de leurs parents et de leur communauté.**

** Cuevas-Parra, P. et Tisdall, E. K. M. (2022) 'Investing in activism : Learning from children's actions to stop child marriage', Childhood, Londres, Angleterre.

ÉTUDE DE CAS N° 2 : L'IMPACT DE LA PARTICIPATION EFFECTIVE DES ENFANTS – CAMPAGNE « IL FAUT TOUT UN MONDE » – VISION MONDIALE INTERNATIONAL

La campagne « Il faut tout un monde pour éradiquer la violence faite aux enfants » de Vision Mondiale est un exemple de campagne réussie ayant remarquablement mis à profit la participation des enfants. Cette campagne, la plus importante de l'ONG à

ce jour, a impliqué 87 pays participants. Elle vise à instaurer un monde dans lequel aucun enfant n'est obligé de vivre dans la peur de la violence. Depuis son lancement en 2017, la campagne a touché la vie de 268 millions d'enfants. Rien qu'en 2021, plus de 804 000 enfants et jeunes ont eu une part active à la campagne et plus de 2 millions d'actions de plaidoyer ont été menées par les sympathisants. Les rôles des enfants consistaient entre autres à entreprendre des recherches menées par des enfants au Brésil, à travailler avec Vision Mondiale sur l'élaboration de stratégies en matière de politique étrangère, à participer à des conférences et sommets mondiaux (notamment la Conférence mondiale de l'UNICEF pour les enfants et les jeunes et le Sommet des solutions) et à développer des podcasts sur l'éradication de la violence faite aux enfants.

Cet effort collectif, qui a placé la voix et l'expérience des enfants au cœur de la campagne, a permis d'apporter 265 contributions majeures à la politique ou aux politiques visant à éradiquer la violence faite aux enfants. 65 d'entre elles étaient liées à l'attribution, à l'augmentation ou à la défense d'un financement public destiné à l'éradication de la violence faite aux enfants.



[Vision mondiale \(2022\) Rapport d'avancement de la campagne. ↗](#)

3.4 Les obstacles à la participation des enfants aux activités de plaidoyer

Malgré le désir croissant de nombreux enfants de faire entendre leur voix et de s'asseoir aux tables de décision, ils se heurtent encore à d'**importants obstacles** qui les empêchent de participer pleinement aux activités de plaidoyer. Ces obstacles sont notamment les suivants :

- ➔ Les droits civiques des enfants sont négligés. C'est la conséquence de normes sociales qui défendent les voix et les privilèges des adultes et positionnent les enfants comme des agents passifs plutôt que comme des agents potentiels de changement*.
- ➔ L'utilisation, pour le plaidoyer, d'entités formées d'« adultes » que les enfants connaissent à peine et avec lesquelles ils ne se sentent pas à l'aise. Dans l'idéal, ces entités s'adapteront aux capacités des enfants. Cependant, à l'heure actuelle, c'est rarement le cas, et les enfants ont donc souvent besoin que des personnes les aident à accéder à ces entités et à s'y retrouver**.

* Civicus : Alliance mondiale pour la participation citoyenne, Save the Children (2017), [Peers and Partners : Donner aux enfants les moyens de l'action civique](#)

** Vision Mondiale (2015) [Children advocating for their children's rights](#) (Les enfants défendant leurs droits d'enfants).

- ➔ L'insuffisance des ressources dédiées à la participation des enfants aux activités de plaidoyer, comme l'accès à Internet ou le financement des activités des enfants activistes*.
- ➔ L'exclusion des enfants les plus marginalisés des instances décisionnelles, y compris celles conçues pour les enfants, comme les parlements d'enfants ou les conseils de classe.

Bien que nombre de ces obstacles soient bien ancrés et exigent d'importants changements normatifs, il y a moyen de réduire ou d'écarter les obstacles à la participation des enfants. Dans la suite de ce guide, nous décrivons les moyens d'encourager les enfants à participer aux activités de plaidoyer ou à les diriger.

* McMellon et Tisdall (2020) Children and Young People's Participation Rights : Looking Backwards and Moving Forwards. Revue internationale des droits de l'enfant



4. La promotion de la participation des enfants pendant le processus de plaidoyer

Dans cette section du guide, nous examinons tour à tour les principales étapes du processus de plaidoyer, en offrant des conseils et des bonnes pratiques visant à promouvoir la participation effective des enfants. Compte tenu de l'étendue de la participation des enfants aux activités de plaidoyer (de la participation aux consultations à la conception des campagnes), le guide n'entend fournir aux membres de Joining Forces qu'un point de départ plutôt que des conseils exhaustifs sur le travail à faire autour de la participation des enfants aux activités de plaidoyer.

4.1 Première étape : Préparer la participation des enfants aux activités de plaidoyer

La participation des enfants aux activités de plaidoyer peut être extrêmement enrichissante. Cependant, pour maximiser cet impact, il nous faudra soigneusement planifier les activités qui impliquent des enfants ou sont menées par eux. Il nous faudra :

- ➔ Veiller à l'instauration de systèmes solides de sauvegarde et de gestion des risques
- ➔ Élaborer des stratégies de sensibilisation inclusives pour identifier les enfants participants, sans oublier les moyens de toucher les enfants les plus marginalisés
- ➔ Identifier et former le personnel/les bénévoles pour encourager la participation des enfants
- ➔ Renforcer les capacités des enfants participants à entreprendre des activités de plaidoyer ou à les diriger convenablement

4.1.1 Mettre en place des systèmes de sauvegarde

Pendant la participation des enfants aux activités de plaidoyer, il faudra mettre en œuvre des politiques, procédures et pratiques de sauvegarde pour contribuer à prévenir les préjudices, les abus et la souffrance et garantir une intervention centrée sur la victime et l'enfant en cas de violation des règles de protection. En particulier, il incombera aux

membres de Joining Forces de prendre des mesures pour éviter que les enfants et les adultes vulnérables ne soient exposés à des préjudices ou à des abus et signaler toute allégation ou soupçon d'abus ou de préjudice*. Ces responsabilités s'appliquent à l'ensemble du personnel, des partenaires et des bénévoles.

Les membres de Joining Forces respecteront les normes de sauvegarde de leur organisation lors de toute interaction avec des enfants dans le cadre de leur programme de plaidoyer. Le groupe de référence pour la sauvegarde de Joining Forces, composé d'experts en sauvegarde de niveau mondial issus des six institutions, a élaboré des outils et des directives pour aider les organisations membres à respecter les normes minimales de sauvegarde (voir la boîte à outils ci-dessous). Pour obtenir des conseils sur la mise en œuvre de ces outils, veuillez consulter les points focaux de sauvegarde de votre organisation avant de commencer à travailler avec des enfants.

~~~~~  
\*Joining Forces (2020) [Joining forces to strengthen safeguarding.](#)

#### OUTILS : RESSOURCES ET OUTILS DE SAUVEGARDE DE JOINING FORCES

- ➔ Le protocole interagences de signalement et d'intervention suite aux incidents de sauvegarde (Joining Forces Interagency reporting and response protocol for safeguarding incidents)
- ➔ L'outil d'auto-évaluation de Joining Forces

### Risques éventuels de sauvegarde liés à la participation des enfants aux activités de plaidoyer

Toutes nos activités avec les enfants comportent des risques en matière de sauvegarde. Cependant, les enfants peuvent être confrontés à des risques supplémentaires lorsqu'ils participent à des activités de plaidoyer en raison de la nature de la question abordée, du contexte du plaidoyer ou du type d'activités/d'approches utilisées. Ces risques comprennent, sans s'y limiter :

- ➔ Les risques de sécurité et de réputation associés à un sujet de plaidoyer, si le sujet est particulièrement sensible dans un contexte précis ou s'il n'est pas considéré comme adéquat pour que les enfants s'y expriment. Ces risques pourraient inclure des sanctions formelles, comme des poursuites pénales, des sanctions sociales, comme l'ostracisme, des menaces de violence, ou des atteintes à la réputation, comme la diffamation par les médias.
- ➔ Les risques de sécurité et de réputation liés aux normes relatives aux sexes qui font qu'il est plus risqué pour les filles de s'exprimer en public sur un sujet que pour les garçons, par exemple.

- ➔ Les risques de sécurité liés à la participation à des événements publics, comme les manifestations ou les sit-in, y compris le risque d'être arrêté ou pris dans des éruptions de violence.
- ➔ Les risques sécuritaires et psychologiques associés à la violence facilitée par la technologie, comme les abus et l'exploitation sexuels des enfants (y compris la manipulation psychologique), la diffusion de messages discriminatoires, les menaces de violence, le sexting, le doxing et le harcèlement en ligne provenant d'auteurs localisés dans le monde entier et pas seulement au niveau local .
- ➔ Les risques sécuritaires, sociaux et de réputation liés à l'opposition entre les intérêts des enfants et ceux de leur famille ou de leur communauté.
- ➔ Les risques sociaux et sanitaires associés à l'utilisation excessive d'Internet au détriment des loisirs en personne (au cas où l'activité de plaidoyer serait menée de manière intensive en ligne).
- ➔ Les risques éthiques liés au fait que les enfants ne comprennent pas pleinement ce qu'implique leur participation.
- ➔ L'épuisement dû à un investissement intense ou à long terme dans des sujets qui tiennent à cœur à l'enfant.

Nous ne pouvons jamais éliminer tous les risques associés à la participation des enfants aux activités de plaidoyer. Toutefois, en procédant à une évaluation détaillée des risques et en élaborant un plan solide de gestion de ces derniers en collaboration avec les enfants, nous pouvons contribuer à les atténuer (voir section 4.3.5).

#### 4.1.2 Développer des stratégies inclusives pour identifier les enfants participants

Tous les enfants ont le droit de participer et de contribuer aux décisions qui affectent leur vie. Pourtant, dans la réalité, les enfants sont souvent exclus du processus. Certains enfants risquent plus que d'autres d'être exclus des processus participatifs, comme les activités de plaidoyer, les obstacles à la participation variant selon le contexte. Les enfants qui courent le plus grand risque d'être exclus des occasions de participation sont les enfants qui travaillent à temps plein, les enfants handicapés, les enfants en conflit avec la loi, les enfants déplacés, les enfants vivant dans des institutions, les enfants issus de groupes minoritaires, les enfants issus de groupes autochtones et les enfants LGBTQIA+. Les normes liées au genre jouent également un rôle essentiel dans la réduction des occasions pour les filles ou les minorités sexuelles et de genre d'exercer pleinement leurs droits civiques, notamment de faire entendre leur voix. C'est particulièrement le cas pour ceux qui appartiennent à des groupes déjà menacés d'exclusion, tels que les groupes ethniques ou raciaux minoritaires\*.

---

\* Plan International (2020). [Engager les filles, les garçons et les jeunes en tant que citoyens actifs. Document de synthèse](#)



## Conseils pour impliquer les enfants les plus marginalisés dans les activités de plaidoyer

- ➔ Entreprendre une évaluation du niveau d'inclusion en collaboration avec les enfants ou sous leur direction, dans le but d'identifier les enfants exclus et les obstacles à l'inclusion de certains enfants, comme les obstacles physiques (par exemple, l'inaccessibilité du site du projet), les obstacles financiers (par exemple, les coûts de transport) et les obstacles sociaux (par exemple, les normes liées au genre qui empêchent les filles d'assumer des rôles de leadership).
- ➔ Employer des stratégies de sensibilisation inclusives qui ciblent les enfants marginalisés au lieu de les exclure. Par exemple, éviter d'utiliser uniquement les écoles ou les forums en ligne pour identifier les enfants participants, car cela pourrait exclure les enfants qui travaillent ou ceux dépourvus de connexion Internet. Concevoir des stratégies de sensibilisation en collaboration avec les enfants, lesquels ont des points de vue uniques sur l'exclusion des enfants.
- ➔ Sensibiliser les enfants à leur droit de participer, sans oublier les enfants les plus marginalisés. Leur expliquer clairement que la participation est le droit de tous les enfants.
- ➔ Sensibiliser les responsables au droit de participation de tous les enfants. Partager les expériences réussies pour remettre en question les normes sociales qui entravent la participation des enfants, comme les normes patriarcales en matière de genre ou le fait de représenter les enfants comme des personnes obéissantes et vulnérables plutôt que d'éventuels agents de changement.
- ➔ Concevoir des activités adaptées à l'âge, au niveau de maturité, au sexe et aux capacités des enfants participants, en prévoyant leur adaptation ou un soutien inclusif pour ceux qui en auraient besoin.
- ➔ Renforcer les capacités des enfants pour favoriser leur participation, par exemple en organisant des formations techniques sur la manière d'utiliser l'internet en toute sécurité pour les enfants privés d'un accès habituel à l'internet.
- ➔ Allouer un budget suffisant pour permettre aux enfants des ménages les plus économiquement vulnérables de participer (par exemple, un budget pour le transport, les fournitures, l'accès à Internet, etc.)
- ➔ Employer des procédures de suivi et d'évaluation menées par les enfants ou, à tout le moins, consulter les enfants pour identifier tout obstacle imprévu à la participation des enfants.

**ÉTUDE DE CAS N° 3 : FAIRE EN SORTE QUE TOUS LES ENFANTS AIENT LA CHANCE DE PARTICIPER – « IT'S TIME TO TALK ! » (IL EST TEMPS D'EN PARLER !) - KINDERNOTHILFE, SAVE THE CHILDREN CANADA ET FÉDÉRATION INTERNATIONALE TERRE DES HOMMES**

« Il est temps d'en parler ! – Le point de vue des enfants sur le travail des enfants » a été lancé en mars 2016. L'objectif était de permettre aux enfants travailleurs de faire entendre leur point de vue dans les processus décisionnels locaux, nationaux et mondiaux. Le projet a permis de former quinze comités consultatifs d'enfants (CAC) dans le monde, lesquels comprennent des enfants travailleurs et offrent aux enfants l'occasion de participer comme conseillers, analystes et défenseurs. En collaboration avec plus de 50 partenaires de la société civile, 1 822 enfants (52% de filles, 48% de garçons) de 5 à 18 ans ont été consultés sur leur vie active dans 36 pays à travers le monde. Il s'agissait notamment des enfants travailleurs potentiellement les plus marginalisés, comme ceux qui exercent un travail moins visible (par exemple, le travail domestique rémunéré, le travail dans les salons de massage et de danse, le travail sexuel et la mendicité). Pour ce faire, Time to Talk avait prévu des espaces neutres dans lesquels écouter les points de vue des filles et des garçons travaillant dans divers contextes. Les membres du CAC et les enfants ont également analysé les forces et les faiblesses des politiques et des pratiques actuelles se rapportant aux enfants travailleurs au cours de 21 consultations et ont élaboré des messages clés à l'intention des différents acteurs sur la meilleure façon d'appuyer les divers enfants travailleurs au cours de 93 consultations.

L'étroite implication du projet auprès d'un large éventail d'enfants travailleurs et son engagement en faveur de l'inclusion ont révélé la diversité de la vie active des enfants et la complexité de la création et de la mise en œuvre de politiques et de pratiques qui encouragent le développement, le bien-être et la protection des enfants. Sur la base des expériences et des messages des enfants, 12 recommandations clés en matière de politiques et de pratiques visant à améliorer la protection, le bien-être et le développement des enfants ont été présentées aux gouvernements, aux institutions internationales (OIT et autres agences des Nations unies, etc.), aux organisations de la société civile, à l'Alliance 8.7, aux donateurs et à d'autres acteurs clés.\*

---

\* Kindernothilfe, Save the Children Canada et Fédération internationale Terre des Hommes (2017). [Il est temps d'en parler ! Le point de vue des enfants sur le travail des enfants](#)

## Garantir une participation éclairée et volontaire

Il nous incombe de veiller à ce que la participation des enfants aux activités de plaidoyer se fasse en connaissance de cause et sur une base volontaire. Nous devons donner aux enfants des informations sincères et précises sur la portée et les implications de leur participation, d'une manière adaptée à leur âge et à leurs besoins. Il s'agit notamment de leur expliquer\* :

- ➔ L'objectif de l'initiative/activité de plaidoyer
- ➔ Leur(s) rôle(s), entre autres ce que l'on attend d'eux
- ➔ Le niveau de soutien que vous pouvez leur offrir en tant qu'organisation
- ➔ Le temps nécessaire (la durée globale ainsi que des renseignements plus détaillés sur le programme)
- ➔ Le lieu de leur participation (en précisant si ce sera en ligne ou hors ligne)
- ➔ Les avantages et risques éventuels de leur participation (y compris les incidences sur leur accès à d'autres services).



Avant d'entreprendre des activités de plaidoyer, les enfants devront d'abord donner **leur accord éclairé, ou « consentement »**. Il ne faudra pas qu'ils soient contraints de participer mais le feront de leur plein gré. Nous devons savoir qu'en tant qu'adultes, dans de nombreuses cultures, les enfants peuvent se sentir obligés d'accepter nos demandes. Nous devons donc veiller à souligner que ce sera leur choix de participer ou non et que leur refus n'entraînera aucune répercussion. **Les responsables d'enfants donneront également leur consentement éclairé** pour que leurs enfants participent aux activités, tout en reconnaissant le droit des enfants à la liberté d'association ou de réunion pacifique. Tous les consentements seront consignés dans des formulaires d'assentiment et de consentement.

La participation des enfants étant parfois considérée comme un comportement rebelle ou insolent, il faudra s'attendre à ce que les responsables refusent de consentir à la participation de leur enfant. Cette situation peut être particulièrement difficile à gérer si l'enfant est enthousiaste à l'idée de participer. C'est pourquoi, la préparation est essentielle pour atténuer ce risque (voir l'encadré ci-dessous).

\* Adapté de SOS Villages d'Enfants (2020). [Boîte à outils pour la participation des enfants et des jeunes aux activités de plaidoyer](#)

**CONSEILS ! COMMENT GÉRER DES RESPONSABLES D'ENFANTS RÉTICENTS**

- ➔ Lancez des activités de plaidoyer avec les enfants dans les communautés où vous avez déjà commencé la sensibilisation aux droits de participation des enfants.
- ➔ Organisez des ateliers pour les responsables d'enfants de sorte qu'ils en apprennent davantage sur le thème du plaidoyer et qu'ils disposent d'un espace ouvert pour poser des questions. Tenez compte de la dynamique des sexes au sein du foyer au moment de décider de la manière d'aborder les différents responsables.
- ➔ Prenez le temps d'expliquer les activités de plaidoyer aux responsables d'enfants, notamment ce qu'elles impliquent et ce qu'elles veulent réaliser, le temps nécessaire, les risques et les avantages éventuels, et les types de personnes avec lesquelles leurs enfants seront en contact. Expliquez également les mesures de sauvegarde prises par votre organisation.
- ➔ Écoutez respectueusement les inquiétudes des responsables d'enfants et, autant que possible, travaillez avec eux/elles pour y trouver des solutions de façon à permettre à leurs enfants de participer.
- ➔ Partagez des exemples d'autres activités de plaidoyer réussies avec les responsables d'enfants. Il pourrait être une bonne idée de demander à d'anciens enfants participants de partager leurs expériences avec les responsables d'éventuels enfants participants.
- ➔ Continuez à tenir les responsables d'enfants informés de la participation de leurs enfants à l'activité de plaidoyer, y compris de leurs réalisations.





### 4.1.3 Développer la capacité des enfants à entreprendre des activités de plaidoyer

Pour préparer les enfants à participer aux activités de plaidoyer, il est essentiel de les aider à acquérir les compétences et les connaissances nécessaires. Il s'agira probablement d'un processus qui se poursuivra tout au long de votre collaboration avec les enfants participants et qui impliquera des formations formelles et un encadrement ou un mentorat par les pairs. La nature exacte du développement de leurs capacités dépendra des compétences et des connaissances qu'ils possèdent déjà ainsi que des types d'activités mises en œuvre. Toutefois, la figure 2 présente quelques-unes des compétences et connaissances probables requises par les enfants participant à des activités de plaidoyer :

#### CONNAISSANCES



- ➔ Informations sur les droits de l'enfant au niveau mondial et dans le contexte local, y compris les droits de participation
- ➔ Informations sur la nature du plaidoyer, le processus de plaidoyer et les approches possibles en matière de plaidoyer
- ➔ Informations sur l'importance de mesurer les résultats des activités de plaidoyer et les méthodes possibles pour y procéder
- ➔ Informations sur le sujet choisi (y compris des perspectives élargies/contre-arguments, la base actuelle de données, les principaux acteurs/intervenants, etc.)

#### COMPÉTENCES



- ➔ Compétences en matière d'expression et de communication, y compris la communication d'idées, l'élaboration de messages écrits, etc.
- ➔ Compétences décisionnelles
- ➔ Travail en équipe et compétences en matière de coopération
- ➔ Compétences en matière de réseaux sociaux, en ligne et hors ligne
- ➔ Compétences en matière d'auto-évaluation
- ➔ Compétences techniques spécifiques liées à l'activité de plaidoyer entreprise, comme des compétences numériques (par exemple, développement de mèmes, utilisation de médias numériques), compétences en matière de recherche ou aptitude à prendre la parole en public.

Figure 2: Exemples de connaissances et de compétences requises par les enfants participant à des activités de plaidoyer\*

\* Adapté de Eurochild (2021). [Outil de formation sur l'implication des enfants dans les activités de plaidoyer autour de leur droit à participer aux processus décisionnels.](#)

Si vous travaillez avec des enfants ayant une expérience préalable pertinente en matière d'activités de plaidoyer, envisagez de leur demander de codévelopper et/ou de coanimer des formations ou des ateliers qui correspondent à leurs compétences. Encouragez-les à partager leurs expériences et leurs connaissances avec leurs pairs pour que la formation repose sur des expériences vécues et pertinentes. N'oubliez pas de demander régulièrement aux enfants leur avis sur les activités de renforcement des capacités de façon à identifier les modalités de renforcement des capacités les plus efficaces et les contenus ou compétences exigeant un soutien supplémentaire, pour vous permettre d'adapter les futures formations en conséquence. Vous obtiendrez leurs réactions par le biais d'évaluations formelles (par exemple, des outils d'évaluation des formations), de plateformes en ligne ou de discussions informelles. Proposez toujours des moyens anonymes de fournir ces retours d'informations pour que les enfants soient en mesure de communiquer librement leurs opinions.



#### OUTILS POUR DÉVELOPPER LES CAPACITÉS DES ENFANTS EN MATIÈRE DE PARTICIPATION ET DE PLAIDOYER

Les outils de formation et les guides suivants donnent des avis sur la manière de développer les capacités des enfants sur les éléments clés de la participation et du plaidoyer.



Eurochild (2021). [Outil de formation sur l'implication des enfants dans les activités de plaidoyer autour de leur droit à participer aux processus décisionnels. Boîte à outils pour le plaidoyer](#) ↗



Plan International (2021), [Diverse and empowered girls : a practical guide for girl activists](#) ↗ (comprend des directives graduelles et adaptées aux enfants sur l'activisme, notamment des activités de renforcement des capacités sur les compétences de base, comme le leadership, la modification des rôles entre hommes et femmes et la compréhension de points de vue alternatifs).



Save the Children (2008) [One Step Beyond : Advocacy handbook for young people and children \(Manuel de plaidoyer pour les jeunes et les enfants\)](#) ↗ (comprend des directives graduelles sur l'activisme, notamment des exercices introduisant les enfants au plaidoyer et aux compétences de base, comme l'introspection et la pensée créative).

#### 4.1.4 Identifier et former les accompagnateurs

Le plaidoyer est généralement mené dans des espaces « pour adultes » ou suivant des formats « d'adultes », comme les débats ou les conférences. Les enfants ont parfois besoin d'aide pour naviguer dans ces espaces et apprendre à adapter leur message à un public souvent adulte. Les personnes qui apportent ce soutien, appelées « **accompagnateurs** » dans ce guide, peuvent être des professionnels issus d'organisations membres de Joining Forces, des jeunes ou des pairs qui participent déjà à des activités de plaidoyer, des leaders communautaires ou d'autres membres de la communauté, comme des responsables d'enfants ou des enseignants.

#### SÉLECTION DES ACCOMPAGNATEURS

La sélection et la préparation des personnes qui appuieront, faciliteront ou accompagneront les enfants pendant une activité de plaidoyer seront réalisées avec soin. Les accompagnateurs devront :

- ➔ Avoir subi les contrôles adéquats. Les accompagnateurs devront détenir un certificat de police, un casier judiciaire ou tout autre document équivalent en fonction de leur pays de résidence.
- ➔ Posséder les compétences et les connaissances requises. Les accompagnateurs occupant un rôle de premier plan devront avoir un bon niveau de connaissances, de compétences et d'expérience dans la mise en œuvre des éventuelles approches de plaidoyer. Les accompagnateurs ayant moins d'expérience pourront tout de même être impliqués, sous la supervision de collègues plus expérimentés. Il s'agit là d'un mode efficace d'« apprentissage » dans lequel les accompagnateurs apprennent sur le tas.
- ➔ Accepter et signer toutes les politiques de sauvegarde pertinentes. Il s'agit notamment des codes de conduite et des politiques de sauvegarde propres à l'organisation.
- ➔ Exprimer un engagement fort en faveur de la préparation des enfants à la participation. Les accompagnateurs devront bien comprendre que leur rôle consiste à soutenir la participation des enfants plutôt que de prendre les devants.
- ➔ Répondre aux critères d'accompagnement, le cas échéant. Dans le cas probable d'un voyage hors du domicile, la sélection des accompagnateurs adultes tiendra compte des directives de l'organisation en matière d'accompagnement et du fait que chaque enfant sera accompagné d'un adulte désigné qu'il connaît et en qui il a confiance.



### CONSEIL : SÉLECTION DES ACCOMPAGNATEURS POSSIBLES

Les types de questions suivants peuvent aider à évaluer les attitudes et les valeurs des accompagnateurs potentiels :

- ➔ **Questions sur des scénarios** : Ces questions pourraient servir à évaluer la possibilité pour un accompagnateur de responsabiliser les enfants plutôt que de les dominer.

Exemple de question : *Que feriez-vous si les enfants avec lesquels vous travaillez concevaient une activité de plaidoyer que vous jugiez très irréaliste ?*

- ➔ **Questions sur les valeurs** : Ces questions pourraient également servir à évaluer les normes et les croyances des accompagnateurs par rapport à la participation des enfants. Pensez à vous inspirer de stéréotypes, comme ceux liés au genre qui limitent la participation des filles, ou les stéréotypes liés à l'âge qui présentent les « bons » enfants comme obéissants et passifs.

Exemple de question : *Pensez-vous qu'il est convenable que les enfants rencontrent directement leur chef local pour lui faire part de leurs inquiétudes concernant un problème local ou doivent-ils demander à un adulte de lui faire part de leur point de vue ?*

## Renforcement des capacités des accompagnateurs

Avant d'entrer en contact avec les enfants, tous les accompagnateurs recevront une formation complète sur les compétences et les connaissances qui leur permettront de donner aux enfants les moyens de participer aux activités de plaidoyer. Les thèmes abordés seront les suivants :

- ➔ La sauvegarde des enfants, notamment les comportements acceptables et déplacés, la compréhension et l'identification des différents types d'abus et d'exploitation, le signalement des soupçons d'abus et d'exploitation (comme la compréhension des limites de leur rôle), et l'apport d'un soutien centré sur l'enfant et tenant compte des traumatismes aux enfants qui révèlent des abus dont ils ont été victimes.
- ➔ La participation des enfants, notamment le fondement juridique de la participation des enfants (par exemple, la CDE et les lois nationales pertinentes), les techniques adaptées aux enfants pour les impliquer et les responsabiliser et l'inclusion.
- ➔ Comment soutenir une activité particulière de plaidoyer, y compris la sensibilisation aux objectifs de l'activité, aux méthodes utilisées et aux risques/avantages éventuels (comme la manière de procéder à une évaluation des risques).



## EXEMPLES D'OUTILS/DE RESSOURCES DE FORMATION POUR LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DES ACCOMPAGNATEURS



Résumé de « Engagés et entendus ! » Formation de l'UNICEF sur la participation et l'engagement civique des adolescents ↗ (cours de formation en ligne, développé par l'UNICEF, qui contribue à renforcer les capacités des accompagnateurs à promouvoir, concevoir et mettre en œuvre des programmes à grande échelle pour la participation et l'engagement civique effectifs des adolescents).



Save the Children (2007), Advocacy Matters : Aider les enfants à changer leur monde. Un guide de Save the Children sur le plaidoyer – Manuel de l'animateur ↗



Childhub academy (2021), The Quest : Un guide pour aider les professionnels de l'aide à l'enfance à renforcer leur expérience professionnelle ↗



Child Protection Hub et Terre des Hommes (n/d), Soutenir la participation des enfants ↗

## 4.2 Deuxième étape : Comprendre le problème

Au cœur de toutes les initiatives de plaidoyer se trouve un problème qui doit être abordé, un changement qui doit être opéré. En encourageant la participation des enfants aux activités de plaidoyer, il est bon de les impliquer dans l'identification du problème (ou de restreindre notre définition du problème si l'on vous a demandé de plaider par rapport à une question précise) et de convenir des changements que nous aimerions voir se produire comme conséquence des activités de plaidoyer. Pour ce faire, nous pouvons aider les enfants à réunir des informations et des preuves sur le problème et les solutions possibles pour qu'ils communiquent de façon persuasive sur le sujet.

### 4.2.1 Identifier le problème et la vision des enfants pour l'avenir

Expliquez aux enfants participants que le plaidoyer implique l'identification d'un problème ou d'un enjeu. Rappelez-vous que les enfants ont souvent un point d'observation privilégié au sein de leur communauté et qu'ils peuvent identifier des problèmes que les adultes négligent ou ne considèrent pas comme problématiques. Une fois que nous nous sommes mis d'accord sur le problème, réfléchissons aux changements que nous voulons voir. Il s'agit de notre vision de l'avenir placée au cœur de notre stratégie de plaidoyer. Utilisez des

outils adaptés aux enfants, comme les arbres à rêves ou les nuages de vision, pour faire un brainstorming sur les problèmes qui affectent les enfants et leurs communautés, et sur la vision du changement embrassée par les enfants.



### DES OUTILS ADAPTÉS AUX ENFANTS POUR IDENTIFIER LES PROBLÈMES ET LES PERSPECTIVES DE CHANGEMENT

Les outils suivants pourront aider les enfants dans l'identification, dans leur vie, des enjeux majeurs qu'ils aimeraient aborder grâce au plaidoyer.



Plan International (2021), [Diverse and empowered girls : a practical guide for girl activists](#) ↗ (comprend un exercice simple et adapté aux enfants pour identifier les objectifs, comme la création d'un arbre à rêves)



UNICEF (2019), [Youth Advocacy Toolkit](#) ↗ (comprend des outils adaptés aux enfants, comme des nuages de vision et des arbres à problèmes et à solutions).

#### 4.2.2 Recueillir et analyser les informations disponibles

Une fois le problème identifié, il est important de recueillir des informations sur le sujet pour que les enfants et les accompagnateurs puissent i) comprendre le problème sous tous ses angles et communiquer de façon persuasive sur le sujet, ii) savoir qui peut soit apporter le changement souhaité, soit le contester, et iii) connaître les actions de plaidoyer présentement menées sur le sujet, y compris ce qui fonctionne bien ou ne fonctionne pas. Les responsabilités des enfants pourraient comprendre les points suivants :

- ➔ Concevoir et diriger la stratégie de collecte d'informations
- ➔ Diriger et contribuer à l'établissement d'une liste d'acteurs
- ➔ Diriger ou collaborer à des consultations avec des informateurs clés, dont d'autres enfants
- ➔ Diriger ou collaborer à une cartographie des activités/campagnes de plaidoyer similaires
- ➔ Prendre part à des consultations



## CONSEILS : AIDER LES ENFANTS À RECUEILLIR ET À ÉVALUER DES INFORMATIONS SUR UN PROBLÈME

### À faire...

- ✓ Veillez à ce que vous et les autres accompagnateurs ayez accès aux dernières informations sur le sujet choisi. S'il le faut, fournissez les ressources nécessaires pour permettre aux enfants de faire des recherches sur le sujet choisi, comme par exemple un forfait/accès à Internet.
- ✓ Placez ces informations à la disposition des enfants dans un format adapté à leur âge, à leur langue et à leur niveau de développement.
- ✓ Rappelez aux enfants qu'ils devront évaluer toutes les informations qu'ils recueillent. Encouragez-les à se demander qui a produit ces informations ? Pourquoi les ont-ils produites ? Avaient-ils choisi la/les bonne(s) méthode(s) ? Pouvons-nous nous fier à ces informations ?
- ✓ Encouragez les enfants à analyser ces informations sous différents points de vue. Il est plus facile de contester les contre-arguments si nous les comprenons.
- ✓ Rappelez aux enfants qu'ils devront noter les informations qui sont ouvertes et celles qui ne le sont pas. Les acteurs pourront partager avec eux des documents internes. Encouragez-les à toujours demander comment utiliser ces derniers dans le cadre d'activités publiques.
- ✓ Aidez les enfants à contacter d'autres organisations ou groupes qui mènent des actions de plaidoyer sur le même sujet, dans le but de partager des ressources et des connaissances. Fournissez les ressources nécessaires à cet effet, comme le temps d'antenne, l'accès à Internet, le transport et l'accompagnement.

### À ne pas faire...

- ✗ Ne négligez ni ne sous-estimez aucune nouvelle source d'informations, comme les sites de médias sociaux les plus suivis, même s'il ne s'agit pas de sources « typiques » d'informations formelles. Les enfants sont souvent à jour quant aux sites de médias sociaux les plus pertinents.
- ✗ N'encouragez pas les enfants à rechercher des informations sur Internet sans les avoir préalablement sensibilisés à la sécurité en ligne.



Pour retrouver différentes approches participatives de la recherche sur les enfants, référez-vous à : Childfund International (2012), [Child- and youth-friendly participatory action research toolkit \(Boîte à outils pour la recherche participative adaptée aux enfants et aux jeunes\)](#) ↗

## CONSULTATION DES ENFANTS

Les activités de plaidoyer axées sur l'enfant devront toujours consulter les enfants, en les considérant comme des experts de leur vie. Laissez-vous guider par les enfants sur les méthodes de consultation adéquates pour le sujet choisi. Par exemple, si l'on aborde un sujet sensible, certains enfants préféreront les consultations individuelles pour plus d'intimité, tandis que d'autres sentiront plus de sécurité dans les discussions de groupe où ils pourront choisir les questions auxquelles ils répondront. Si possible, proposez plus d'une forme de consultation (par exemple les ateliers, entretiens, discussions de groupe, tchats en ligne, etc.) pour permettre aux enfants de choisir leur mode de participation. Adaptez vos méthodes de consultation à l'âge et au niveau de développement des enfants ciblés grâce à des approches adaptées aux enfants, stimulantes et amusantes (voir la boîte à outils ci-dessous). Obtenez toujours l'assentiment et le consentement éclairés de l'enfant et des personnes qui s'occupent de lui avant de les faire participer aux consultations.



### OUTILS DE CONSULTATION ADAPTÉS AUX ENFANTS

Il existe de nombreuses approches adaptées aux enfants pour les encourager à réfléchir à un problème et à partager leur point de vue. Les boîtes à outils suivantes donnent des exemples d'outils qui pourraient servir lors des consultations avec les enfants sur un sujet de plaidoyer. Ces outils peuvent, soit être dirigés par des enfants, soit présentés aux enfants par des adultes.



Queen's University Belfast et The Centre for Children's Rights (2018), ['Facilitators' Pack Day of General Discussion 2018 : Protecting & Empowering Child Human Rights Defenders'](#) ↗ (comprend des directives sur la consultation des enfants sur des sujets sensibles, notamment 'Conseils pour aborder des sujets sensibles', 'Indications pour le développement d'un contrat d'emploi de groupe', 'Protocole d'anxiété' and 'Procédures de sauvegarde').



AWGCP (2007), [Operations manual on children's participation in consultations](#) ↗ (comprend des directives sur la production de documents adaptés aux enfants).



UNHCR (2012), [Listen and Learn : Participatory assessment with children and adolescents](#) ↗ (comprend un large éventail d'activités adaptées aux enfants pour recueillir leurs opinions sur les questions qui affectent leur vie).



Horizons, Population Council, IMPACT, Family Health International (2005), [Ethical Approaches to Gathering Information from Children and Adolescents in International Settings : Directives et ressources](#) ↗



Coalition des droits de l'enfant en Asie, Plan International, Childfund Korea, Save the Children (2021). [Directives sur la participation des enfants aux discussions en ligne avec des enfants](#) ↗



## 4.3 Troisième étape : Planifier son approche

La phase de planification permet aux enfants de diriger ou de participer à l'élaboration de la stratégie et du plan de plaidoyer. Il s'agit de fixer des objectifs, d'identifier des cibles et des alliés, de choisir des activités, de développer des messages clés, d'identifier les risques et d'élaborer un plan d'action de plaidoyer.

### 4.3.1 Fixer ses objectifs en matière de plaidoyer

Notre objectif de plaidoyer **définit clairement ce que nous espérons réaliser**. Dans le cadre d'un plaidoyer axé sur les enfants, il indiquera ce que les enfants veulent changer, notamment leur vision de l'avenir. Au moment d'élaborer ces objectifs avec les enfants ou de les aider à diriger le processus, prenez le temps d'expliquer les avantages des objectifs **SMART** : spécifiques, mesurables, acceptables, réalistes et temporellement définis.

→ Instaurer un monde égalitaire pour tous les enfants (N.B., Il s'agit là d'une aspiration, très générale et difficile à traduire en actions concrètes).

→ Sensibiliser aux avantages qu'il y a pour les filles de notre communauté de rester à l'école plutôt que d'être mariées avant 18 ans.

#### CONSEILS POUR GÉRER LES ATTENTES DES ENFANTS AU MOMENT DE L'ÉLABORATION D'OBJECTIFS/DE RÉSULTATS

En élaborant les objectifs, nous voulons que les enfants aient un sentiment de puissance et d'inspiration pour changer les choses. Cependant, ces aspirations peuvent parfois être irréalistes, compte tenu du contexte, des capacités disponibles ou des ressources. Lorsque les objectifs sont irréalistes, les enfants participants risquent davantage de se sentir frustrés si leur activité de plaidoyer ne donne pas les résultats escomptés.

Pour aider les enfants à développer des objectifs ambitieux mais aussi réalistes, nous pouvons :

- Expliquer aux enfants pourquoi les activités de plaidoyer les plus réussies ont tendance à avoir des objectifs SMART.

- ➔ Demander aux enfants d'évaluer les objectifs qu'ils proposent en fonction des critères SMART ; cela leur permettra de reconnaître les difficultés et de proposer leurs propres modifications, plutôt que quelqu'un leur dise que leurs idées ne sont peut-être pas réalistes.
- ➔ Être franc quant au temps et aux ressources disponibles pour l'activité de plaidoyer, pour que les enfants réfléchissent à ce qui est raisonnablement réalisable.
- ➔ Gérer les attentes des enfants quant à ce qui est réaliste dans le délai imparti, en se basant sur les anciennes activités de plaidoyer. Par exemple, assurez-vous qu'ils comprennent qu'il faut des années pour changer des normes profondément ancrées. Il peut s'avérer utile de leur donner des exemples d'activités de plaidoyer similaires pour qu'ils aient une idée du temps et du volume de travail requis pour obtenir des changements.
- ➔ Rappelez aux enfants participants que les activités de plaidoyer ne se déroulent pas toujours comme prévu, même lorsque nous avons des objectifs SMART. Nous devons donc faire preuve de souplesse, ce qui peut entraîner la modification des objectifs après le démarrage de l'activité.

### 4.3.2. Identifier ses cibles et ses alliés

Pour que les enfants fassent un plaidoyer efficace, ils doivent comprendre qui sont les principales cibles et les principaux alliés pour la question de plaidoyer choisie.

**Acteurs :** Dans les cercles de plaidoyer, un acteur est une personne qui est soit affectée par une décision soit qui peut influencer sur cette dernière.

**Cibles/Publics :** Il s'agit des gens, groupes ou institutions auxquels nous nous adressons. Ils ont assez d'influence pour provoquer un changement, qu'il s'agisse de promouvoir les violations des droits de l'enfant ou d'y mettre un terme. L'on peut les classer en cibles primaires et secondaires. Les cibles peuvent se révéler hostiles à vos objectifs de plaidoyer (voir l'encadré ci-dessous).

- ➔ **Les cibles/publics primaires** sont les décideurs ayant le pouvoir d'approuver et de réaliser le changement/l'objectif souhaité. Les cibles primaires possibles d'un plaidoyer axé sur les droits de l'enfant sont les ministères concernés, les parlementaires, le conseil des anciens, les chefs coutumiers et chefs de clan, les chefs traditionnels, les leaders religieux et d'autres leaders communautaires.

➔ **Les cibles/publics secondaires** sont des gens et des groupes susceptibles d'influencer les décideurs. Les positions et actions de ces « influenceurs » peuvent compter dans la réalisation de l'objectif visé s'ils parviennent à influencer les opinions et actions des décideurs. Par exemple, les premières dames peuvent influencer les présidents, le personnel peut influencer les patrons, et les amis et parents peuvent influencer les chefs. Certains/es cibles/publics primaires peuvent également devenir des cibles/publics secondaires s'ils/elles influencent d'autres décideurs.

**Alliés :** Il s'agit des gens, groupes ou institutions qui soutiennent votre (vos) objectif(s) de plaidoyer. Il peut s'agir de personnes touchées par le problème, ou de personnes ou d'organisations disposées à collaborer avec vous pour vous aider à réaliser vos objectifs de plaidoyer, comme les organisations de la société civile, les célébrités ou les représentants des médias.

#### CONSEILS : COMMENT ABORDER LES CIBLES HOSTILES

Il est possible que certains/es cibles/publics primaires ou secondaires s'opposent à votre (vos) objectif(s) de plaidoyer. Il est néanmoins utile d'encourager les enfants à inclure ces personnes dans la liste des acteurs dans le but de décider s'il convient d'aborder leurs préoccupations dans le cadre de la stratégie de plaidoyer. Si ces personnes ont peu d'impact sur le processus de changement et sont difficiles à influencer, nos ressources seront probablement mieux utilisées ailleurs. Toutefois, dans l'évaluation des risques, il faudra clairement identifier les risques pour la sécurité et la réputation des enfants qui prennent directement contact avec des acteurs hostiles. Vous pouvez décider collectivement qu'il est nécessaire d'aborder ces acteurs, mais s'il existe des risques importants pour les enfants, il est plus sûr que les accompagnateurs adultes fassent eux-mêmes ces contacts directs.

#### CONSEIL : COMMENT CIBLER LES HOMMES ET LES GARÇONS

Lorsqu'une activité de plaidoyer vise à modifier les normes ou les rôles liés au sexe, il nous faudra cibler les hommes et les garçons, en particulier les pères et les frères. Il peut s'agir, par exemple, de cibler les pères et les leaders religieux et traditionnels pour qu'ils comprennent mieux les dangers du mariage des enfants et les avantages à long terme de l'éducation et du travail des femmes. Il est tout aussi important de s'adresser aux garçons dès leur jeune âge pour les encourager à adopter des attitudes et des normes équitables en matière de genre, de sorte qu'ils soient des agents de changement dans leur communauté. Il peut être très puissant pour les filles de parler des inégalités entre les sexes avec les hommes et les garçons car ces derniers offrent

un point de vue unique sur la question. Toutefois, il est bon d'avoir, avec les filles, des discussions préalables sur la dynamique entre les sexes pour qu'elles réfléchissent ou même fassent un jeu de rôle sur la réaction qu'elles auront face à des attitudes ou à des comportements discriminatoires à l'égard des femmes. Il est également important de discuter avec les garçons du soutien qu'ils peuvent donner à leurs camarades féminines dans ce genre de situations, de façon à responsabiliser les filles.



#### OUTILS/EXERCICES : LISTE DES CIBLES ET DES ALLIÉS

Pour trouver des exemples d'outils ou d'exercices adaptés aux enfants qui les aideront à identifier les cibles et les alliés clés ainsi que leur niveau d'influence, référez-vous à :



Plan International, YAG, UNESCO et A World at School (2022), [L'éducation que nous voulons : An Advocacy Toolkit](#) ↗ (se concentre sur le plaidoyer axé sur l'éducation, mais contient des outils utiles et adaptables).



How to Child Rights (2022), [How to use recommendations from UN and Regional Human Rights monitoring and review processes to advance Children's Rights \(annex 3\)](#) (Comment utiliser les recommandations des processus de surveillance et d'examen des droits de l'homme de l'ONU et des régions pour faire progresser les droits de l'enfant). ↗



[des régions pour faire progresser les droits de l'enfant](#)). ↗

Eurochild (2021). [Outil de formation sur l'implication des enfants dans le travail de plaidoyer sur leur droit à participer aux processus décisionnels. Boîte à outils pour le plaidoyer](#) ↗

### 4.3.3 Élaborer son message clé

En tant qu'accompagnateurs, il nous incombe de veiller à ce que les messages développés pour les activités de plaidoyer axées sur les droits de l'enfant soient élaborés par les enfants ou leur conviennent, reflètent leur réalité et s'alignent sur leur vision de l'avenir. Il est donc essentiel que les enfants participent à chaque étape de l'élaboration et du test des messages. Le rôle des enfants pourrait consister à :

- ➔ Faire des recherches sur les messages efficaces et moins efficaces utilisés par des campagnes/activités similaires
- ➔ Diriger ou participer à des séances de brainstorming au cours desquelles ces messages clés sont élaborés
- ➔ Faire des commentaires sur les messages clés proposés par le biais de consultations écrites ou orales
- ➔ Diriger des « tests » de messages ou y participer



# 5. Choisir ses activités et ses approches en matière de plaidoyer



Le plaidoyer implique toute une série d'approches, allant du lobbying auprès des ministres à l'organisation de manifestations locales à l'école. Les enfants pourraient être habitués à certaines de ces approches mais pas avec d'autres, suivant leur expérience passée. Prenez le temps d'expliquer les différentes approches, en particulier si les enfants avec lesquels vous travaillez sont relativement novices en matière de plaidoyer et de participation. Il est utile d'aborder les points suivants :

- ➔ Ce qu'implique chaque approche, notamment le temps qu'il faudra probablement y consacrer.
- ➔ Les avantages des différentes approches
- ➔ Les défis probables des différentes approches dans votre contexte
- ➔ Les circonstances dans lesquelles une approche précise s'est avérée particulièrement efficace
- ➔ Les circonstances dans lesquelles une approche précise s'est avérée particulièrement inefficace
- ➔ Si des approches précises se sont avérées plus fructueuses que d'autres auprès des acteurs ciblés.
- ➔ Les compétences requises pour la mise en œuvre réussie de chaque approche
- ➔ Les approches actuellement utilisées pour cette question et leur degré de réussite
- ➔ Les risques liés aux différentes approches, notamment les risques pour les enfants, les personnes qui les soutiennent ou leurs familles
- ➔ Les budgets approximatifs nécessaires pour les différentes approches

N'oubliez pas que plusieurs enfants participent déjà à des activités de plaidoyer. Prenez le temps de les interroger sur leur expérience en matière de plaidoyer et encouragez-les à réfléchir au soutien qu'ils pourront tirer des leçons apprises de ces expériences lors de la conception et de la mise en œuvre de l'activité de plaidoyer prévue.

## Activités et approches possibles

La section suivante donne un aperçu des **approches de plaidoyer** les plus connues et les plus **utilisées qui se prêtent à la participation des enfants\***. Pour chacune d'entre elles, quelques facteurs déterminants ont été énumérés pour aider les enfants et leurs accompagnateurs à choisir l'approche pertinente.

### 1. **Mener des enquêtes/évaluations et formuler des recommandations de changement étayées par des données probantes** : Il s'agit d'aider les enfants à réaliser des enquêtes ou des consultations, à mener leurs propres recherches, à élaborer des recommandations étayées par des données probantes et à participer à des forums consultatifs ou à des groupes de travail pour développer des recommandations, des propositions et des éléments de politiques. Les informations et les recommandations pourront ensuite être présentées aux cibles.

- ➔ Dans les cas où les enfants sont novices dans ce type d'activité, leurs accompagnateurs devront être suffisamment compétentes en matière d'évaluation et de recherche pour les doter des compétences nécessaires à la réalisation de projets de recherche et d'évaluation crédibles et valables et leur permettre de s'approprier le processus.
- ➔ Les approches comprenant la collecte de données nécessitent généralement un budget spécifique, incluant le transport, la documentation, les rafraîchissements et (éventuellement) les indemnités journalières des participants. Au cas où il s'agit de rencontres directes, n'oubliez pas qu'il faudra peut-être prévoir des coûts pour l'enfant et l'adulte ou les adultes qui l'accompagnent.
- ➔ La recherche et l'élaboration de politiques ont tendance à être des domaines « réservés aux adultes ». Bien que, réellement, cela ne doive pas être le cas, les enfants peuvent avoir besoin d'aide pour formuler leurs informations et recommandations de façon à ce qu'elles soient reconnues.

\* Adapté de SOS Villages d'Enfants (2020). Boîte à outils pour la participation des enfants et des jeunes aux activités de plaidoyer



UNICEF (2019), [Youth Advocacy Guide Workbook](#) ↗ (comprend des directives adaptées aux enfants sur l'élaboration de documents de synthèse à présenter aux décideurs)



**2. Dialogue sur les politiques publiques et lobbying, entre autres des réunions consultatives en personne dirigées par des enfants ou impliquant des enfants :** Cette approche implique que les enfants prennent la parole lors de réunions, de conférences et d'autres événements, et qu'ils mènent des actions directes de lobbying auprès des autorités et des responsables politiques locaux et nationaux. Elle implique également que les enfants participent à des rencontres en personne avec des décideurs ciblés (lobbying). Cette approche de plaidoyer est l'une des plus fréquemment utilisées par les enfants et constitue souvent le point de départ d'une série d'activités.

- ➔ Le dialogue sur les politiques publiques et le lobbying peuvent être extrêmement valorisants pour les enfants puisqu'ils leur permettent de dialoguer directement avec les décideurs. Ils peuvent également être très instructifs pour les décideurs, qui entendent peut-être pour la première fois des enfants s'exprimer sur un sujet.
- ➔ La nature du dialogue sur les politiques publiques et du lobbying suppose que seuls quelques enfants sont susceptibles d'être directement impliqués dans les consultations avec les décideurs. Cependant, les autres jouent un rôle essentiel lorsqu'ils réunissent des informations et des preuves et lorsqu'ils préparent les consultations.
- ➔ Le dialogue sur les politiques publiques et le lobbying sont généralement plus efficaces lorsque les enfants ont confiance en eux, peuvent communiquer clairement leur point de vue et sont bien informés sur le sujet, de sorte qu'ils peuvent répondre aux questions. Ils doivent également vouloir et pouvoir s'exprimer au nom des autres et d'eux-mêmes et bénéficier d'un développement suffisant de leurs capacités pour être prêts à participer à ce qui est généralement un forum d'adultes.
- ➔ S'il faut voyager, il faudra prévoir un budget suffisant pour couvrir les frais de transport et les dépenses quotidiennes des enfants et des adultes qui les accompagnent (voir encadré 5).

#### ÉTUDE DE CAS N° 4 : MÉTHODOLOGIE DE PARTICIPATION ET DE CONSULTATION RÉUSSIE : LA JOURNÉE DE DÉBAT GÉNÉRAL (CONVENTION DES NATIONS UNIES SUR LES DROITS DE L'ENFANT)

Le Comité des droits de l'enfant des Nations unies a consacré sa Journée de débat général (DGD) 2018 au thème « Protéger les enfants et leur donner les moyens d'être des défenseurs des droits de l'homme » pour encourager une meilleure compréhension du contenu et des implications de la CDE pour les enfants défenseurs des droits de l'homme. Le 28 septembre 2018, plus de 400 participants, dont environ 60 enfants, ont assisté au DGD à Genève, en Suisse. Parmi les participants figuraient des ONG, des représentants d'État, des étudiants, des universitaires et des représentants des agences de l'ONU et des mécanismes de protection des droits de l'homme. En outre, plus de 800 participants de 66 pays ont suivi la DGD grâce au service de diffusion en ligne des Nations unies, et la journée a été largement suivie sur les médias sociaux.



Pour la première fois, les enfants ont joué un rôle central dans la planification, la mise en œuvre et le suivi d'un événement organisé par le Comité. Les enfants ont également pris une part active à la journée, en tant qu'orateurs, modérateurs et membres du public, aux côtés des adultes. Les avis, perspectives et recommandations des enfants du monde entier ont influencé les décideurs politiques à différents niveaux, les enfants proposant des suggestions pour aider les gouvernements, les écoles, les parents et les entreprises à renforcer et à protéger les défenseurs des droits de l'enfant\*. Leur participation reposait sur la méthodologie suivante, développée par le Centre pour les droits de l'enfant de l'Université Queen's de Belfast (QUB), en partenariat avec Child Rights Connect et un groupe consultatif international d'enfants : ['Facilitators' Pack Day of General Discussion 2018 : Protéger les enfants et les préparer à être des enfants défenseurs des droits de l'homme'](#) 7.

~~~~~

* Journée de débat général de la CDE (2018) [Rapport sur la protection des enfants et leur préparation comme défenseurs des droits de l'homme](#)

ENCADRÉ 5 : OUTILS/RESSOURCES POUR SOUTENIR LA PARTICIPATION DES ENFANTS AUX ÉVÉNEMENTS MONDIAUX

Faire participer les enfants à des événements mondiaux exige une planification et une préparation particulièrement rigoureuses. Les engagements internationaux impliquent généralement des voyages internationaux et, pour de nombreux enfants, c'est la première fois qu'ils se déplacent aussi loin de leur famille et de leurs proches. Il sera donc important de prévoir assez de temps pour planifier et préparer les enfants à l'événement. Il faudra également établir des formulaires de consentement spécifiques qui expliquent l'activité de plaidoyer à l'enfant et à ses personnes responsables et qui contiennent en même temps des informations sur le processus et les exigences des voyages internationaux. **

- ➔ Pour obtenir une liste de contrôle comportant les détails de chaque étape du processus de planification, de mise en œuvre et d'évaluation de la participation des enfants aux événements mondiaux, voir Vision Mondiale (2017) *Leading the Way*. [https://www.wvi.org/child-participation/publication/leading-way'](https://www.wvi.org/child-participation/publication/leading-way) 7
- ➔ Un modèle de formulaire de consentement à utiliser lorsque des enfants participent à des événements mondiaux figure à l'annexe C.

~~~~~

\*\* Vision Mondiale International (2017). *Ouvrir la voie*. Guide sur la participation des enfants et des jeunes dans les engagements mondiaux.



IAWGCP (2007), [Manuel d'opérations sur la participation des enfants aux consultations](#) ↗



Vision Mondiale International (2017). [Ouvrir la voie. Guide sur la participation des enfants et des jeunes dans les engagements internationaux](#) ↗

**3. Rendre compte au Comité des droits de l'enfant des Nations unies et à d'autres mécanismes de traitement de plaintes :** Il s'agit pour les enfants d'exprimer leurs inquiétudes sur les questions relatives aux droits de l'enfant à travers des mécanismes mis en place pour promouvoir la reddition de comptes. Par exemple, ils pourront soumettre leurs propres rapports au Comité des droits de l'enfant ou collaborer avec d'autres organisations, comme celles de la société civile, pour contribuer aux rapports soumis au Comité par les adultes. Dans ce dernier cas, il pourrait s'agir de contribuer à d'autres mécanismes de rapports de l'ONU, comme l'Examen périodique universel et les Examens nationaux volontaires\*. Les enfants pourront participer directement aux activités liées à la CDE par l'intermédiaire de Child Rights Connect à Genève ou d'autres canaux. Ils pourront également déposer une plainte pour violation des droits de l'enfant auprès du Commissaire aux droits de l'enfant/du Médiateur ou de son équivalent dans leur pays.

- ➔ Informez les enfants de leur droit de porter plainte et de la manière de procéder. Renforcez leurs capacités, s'il le faut, pour les aider à utiliser les mécanismes de traitement de plaintes pour exprimer leurs inquiétudes en leurs propres mots. Sensibilisez les enfants aux différents mécanismes disponibles pour signaler les violations de leurs droits, ainsi qu'aux avantages et inconvénients de chaque mécanisme.
- ➔ Pour aider à la planification, suivez le calendrier des rapports des Nations unies et participez aux réseaux nationaux d'ONG pour vous engager à temps dans les processus de plaidoyer.
- ➔ Aidez les enfants à faire connaissance avec le Commissaire ou le Médiateur de leur pays et établissez un partenariat solide avec ces personnes, qui servira de base aux futures activités de plaidoyer.

\*Vision Mondiale International (2021). [Analyse de l'Examen national volontaire 2021 : 44 pays présentant les principaux messages des VNRs](#)



Vision Mondiale International (2017). [Les enfants comme agents de changement : Directives pour la participation des enfants à l'établissement des rapports périodiques sur la CDE](#) ↗



**4. Actions/Campagnes axées sur les médias traditionnels :** Il s'agit de promouvoir les messages de plaidoyer par le biais des médias traditionnels comme les journaux, la télévision, la radio et les affiches/panneaux d'affichage. Les activités des enfants couvrent un large éventail de formes, allant des entrevues télévisées ou d'une mention dans un article de journal à l'inscription de messages sur des affiches, des sacs, des casquettes, des T-shirts ou des panneaux d'affichage. Les enfants peuvent également concevoir leurs propres émissions de radio.

- ➔ S'ils entreprennent des activités plus techniques, comme la conception d'un programme radio, il se pourrait que certains enfants aient besoin d'experts pour les aider dans la production. Les pairs expérimentés dans un média particulier pourraient aussi fournir une assistance technique.
- ➔ Rappelez aux enfants que le développement de contenus de presse exige du même coup de ne pas renforcer de stéréotypes négatifs, comme ceux fondés sur le sexe, l'âge ou l'appartenance ethnique. Encouragez-les également à produire des contenus qui favorisent la perception, par le public, des enfants comme citoyens actifs.
- ➔ Envisagez d'initier les enfants à la programmation participative des médias, qui consiste à offrir une plateforme pour le dialogue et le débat intergénérationnels, en incitant les enfants et leurs familles à discuter de contenus traditionnellement considérés comme « tabous » et à réfléchir à des façons d'aborder ces questions.
- ➔ Veillez à ce que les enfants et les personnes qui s'occupent d'eux comprennent les avantages et les risques liés à l'interaction avec le public à travers les médias.



IAWGCP (2007), [Operations manual on children's participation in consultations](#) ↗ (comprend des directives sur l'implication des enfants dans les activités médiatiques)



**5. Activités sur les médias numériques/ sociaux :** Ces initiatives supposent que les enfants s'engagent dans des activités de plaidoyer via des plateformes de médias sociaux, comme Facebook, Twitter, Instagram, TikTok, YouTube et d'autres médias sociaux. Les enfants peuvent réaliser des vidéos/podcasts/posts qui seront soit factuels/documentaires, soit des vidéos/podcasts/posts créatifs qui racontent une histoire. Ils peuvent également créer des sites web ou des blogs pour exprimer leurs points de vue.

- ➔ L'engagement sur les réseaux sociaux permet aux enfants d'accéder à un public mondial. Cette particularité comporte des avantages et des risques. Consacrez assez de ressources pour permettre aux enfants de tirer le meilleur parti des possibilités offertes par les médias sociaux, tout en gérant les risques.
- ➔ Écoutez les enfants sur les types de plateformes actuellement privilégiées par les enfants et les jeunes, car elles sont en constante évolution.
- ➔ Comme les médias traditionnels, les médias sociaux ont le pouvoir d'orienter, de renforcer ou de remettre en question les normes sociétales. Donnez aux enfants l'occasion d'identifier, dans leurs communautés, les normes sociétales oppressives, puis réfléchissez à la question de savoir si leurs contenus sur les réseaux sociaux contribuent à les renforcer. Par exemple, encouragez-les à inclure les filles dans toute leur diversité et à les présenter comme des décideurs et des leaders à travers des histoires qui contribuent à faire évoluer favorablement les inégalités de genre.
- ➔ Bien que les enfants soient souvent à l'avant-garde des progrès numériques, il faudra se rappeler qu'ils n'ont pas tous accès à l'internet ou aux réseaux sociaux. Pour s'assurer du caractère inclusif des activités, il pourrait donc être nécessaire d'offrir des ressources et une formation pour aider les enfants dont la culture numérique est faible à s'engager dans des activités de plaidoyer sur les réseaux sociaux. Cette formation porterait sur la sécurité en ligne et la protection de la vie privée, ainsi que sur la création de contenus numériques percutants, comme les mèmes.



UNICEF (n/d). [Comment faire du plaidoyer numérique ↗](#)

LE CONSORTIUM YEP4EUROPE (2017). [Using digital media for youth engagement and active citizenship ↗](#) (offre des directives détaillées sur le renforcement des capacités des jeunes à utiliser les médias numériques, notamment le journalisme numérique et l'utilisation des réseaux sociaux pour le plaidoyer).





## CONSEILS ! CONSEILS DE SÉCURITÉ EN LIGNE

Dans le monde entier, les enfants comptent parmi les utilisateurs les plus actifs et les plus influents de la technologie, adoptant avec enthousiasme les nouvelles technologies numériques au fur et à mesure de leur évolution. La Toile offre aux enfants d'immenses opportunités d'accéder à de riches informations, d'apprendre, de communiquer, d'accéder à des possibilités d'engagement civique et de loisirs innovants. Cependant, la Toile présente également des risques importants d'abus et d'exploitation. Pour les minimiser, nous pouvons :

- ➔ Sensibiliser les enfants et les personnes qui s'occupent d'eux aux risques d'exploitation et d'abus en ligne, ainsi qu'aux droits des enfants lorsqu'ils utilisent les réseaux sociaux et la technologie numérique. Par exemple, s'assurer qu'ils comprennent que l'intimidation ou le harcèlement en ligne sont inacceptables.
- ➔ Veiller à ce que seul le personnel du projet, dans le cadre d'un accord préalable, ait accès aux profils en ligne des enfants et à ce qu'au moins deux membres du personnel aient accès aux interactions en ligne avec les enfants à tout moment.
- ➔ Sensibiliser les enfants qui participent aux activités en ligne à l'utilisation sûre et adéquate des réseaux sociaux et de la technologie numérique. Il s'agit notamment d'améliorer leurs connaissances sur la quantité de renseignements personnels pouvant être partagés en ligne sans danger, sur le paramétrage des fonctions de confidentialité sur les réseaux sociaux et sur l'utilisation des fonctions de contrôle parental (pour les responsables d'enfants). L'on pourra également les conseiller sur la manière de reconnaître les comportements potentiellement abusifs, comme les signes avant-coureurs du « grooming » et les dangers du « sexting ».\*
- ➔ Donner aux enfants et aux personnes s'occupant d'eux les connaissances et les compétences requises pour demander de l'aide et signaler les cas de maltraitance. Il s'agit notamment de les sensibiliser au système de signalement de votre organisation, notamment aux différents canaux de signalement et à leurs droits en la matière, et de leur faire connaître le code de conduite de votre personnel pour qu'ils connaissent les comportements acceptables ou non de la part du personnel et des bénévoles liés à votre organisation.
- ➔ Concevoir et partager des documents psychoéducatifs sur la sécurité en ligne qui soient fondés sur des données probantes et contextualisés pour garantir qu'ils aient le plus grand impact possible sur le renforcement de la sécurité en ligne.\*\*

\* Partenariat mondial pour éradiquer la violence faite aux enfants (2020). Protéger les enfants orateurs lors de réunions en ligne avec des adultes

\*\* Bureau régional de l'UNICEF pour l'Asie de l'Est et le Pacifique (2022), [Evaluating online Safety Initiatives : Comment monter une base de données sur ce qui fonctionne pour assurer la sécurité des enfants en ligne](#)



## Normes de l'UNICEF pour la protection des enfants dans les environnements en ligne et numériques ↗.\*



Voir également l'annexe D, qui comprend des réflexions de sauvegarde plus détaillées pour l'engagement en ligne avec les enfants, basées sur les directives internes de Vision Mondiale.

\* UNICEF (2020) [Staying Safe Online : Sauvegarde et engagement numérique.](#)

### ÉTUDE DE CAS N° 5 : PRÉPARER LES ENFANTS À UNE PARTICIPATION RÉUSSIE AUX ACTIVITÉS DE PLAIDOYER NUMÉRIQUE : PROJET « AMPLIFYING CHILDREN'S VOICES DIGITALLY », VISION MONDIALE

Dans un monde de plus en plus numérique, les filles et les garçons du monde entier ont fait part à Vision Mondiale de leur désir d'acquérir les compétences, connaissances et outils numériques nécessaires pour faire entendre leur voix et influencer le changement au niveau national et mondial. Ils voulaient entretenir des contacts virtuels avec leurs pairs, grâce à la technologie et aux méthodes en ligne pour une participation, une représentation et une inclusion élargies, en particulier autour d'actions visant à mettre fin à la violence faite aux enfants. En collaboration avec des enfants de 15 pays, Vision Mondiale a utilisé des plateformes numériques combinées à des réseaux en personne pour doter les enfants des outils numériques requis pour participer de façon active et sûre à des initiatives de plaidoyer. Les modules de formation portaient sur les médias sociaux, les blogs, le lobbying, le réseautage, la mobilisation de masse et le changement social et comportemental.

Outre la formation, le projet a également aidé les enfants à surmonter les difficultés liées à la connectivité et à l'accès aux appareils, et leur a fourni des espaces numériques et des occasions de promouvoir le changement social dans leurs communautés, leurs pays et leurs régions. Comme le souligne le jeune leader suivant, les enfants ont ainsi eu la chance de se connecter et de ressentir un sentiment d'appartenance collective et de détermination.

« La première fois que j'ai participé à un appel avec des centaines d'autres enfants, j'étais très heureuse parce que je donnais des idées sur la manière de promouvoir nos droits. D'autres enfants écrivaient des blogs pour promouvoir nos droits, et d'autres utilisaient leurs médias sociaux pour communiquer nos revendications. C'était très important ».

Gheisa, 14, Nicaragua

Après avoir constaté les résultats de sa promotion d'une participation sécurisée des enfants en ligne, Vision Mondiale prévoit maintenant d'étendre cette approche pour impliquer plus d'enfants dans plus de pays grâce à son projet « Amplifying Children's Voices Digitally » (Amplifier la voix des enfants sur le plan numérique). Ce projet compte accélérer la capacité des enfants à contribuer à des changements positifs dans le monde entier et à mobiliser leurs pairs pour qu'ils s'engagent à changer les politiques, pratiques et attitudes qui empêchent les enfants de vivre sans craindre la violence.\*

\* Vision Mondiale International (2021). [Rapport d'avancement de la campagne annuelle « It Takes a World »](#)



**6. Campagnes de rue :** Il s'agit pour les enfants de participer à des marches, des manifestations, des sit-in, des protestations ou des actions directes non violentes.

➔ N'oubliez pas que la liberté de réunion et d'association pacifique sont des droits de l'enfant au titre de l'article 15 de la Convention des Nations unies sur les droits de l'enfant. Ne leur niez pas ces droits et ne laissez pas les autres les violer.



© PLAN SÉNÉGAL  
 (LES FILLES UTILISENT LE HIP HOP POUR PROMOUVOIR LE CHANGEMENT POLITIQUE)

7. **Faire passer des messages par le biais de spectacles et des arts créatifs** : Le travail créatif des enfants, présenté au bon public au bon moment, peut toucher le cœur des personnes haut placées. Les enfants peuvent transmettre des messages de plaidoyer grâce à une série d'arts créatifs et de spectacles, notamment la déclamation/la poésie, le théâtre, les peintures murales, les sculptures, la peinture/le dessin et les œuvres d'art générées par ordinateur qui communiquent un message de plaidoyer spécifique. Les enfants peuvent également composer des chansons à message, en adaptant d'anciennes chansons ou en en créant de nouvelles, et partager et distribuer leur musique en ligne.
- ➔ N'oubliez pas que les spectacles et les arts créatifs transmettent toujours un message ou une histoire. Ils deviennent une activité de plaidoyer lorsque i) le public a été identifié comme une cible indirecte pouvant influencer une cible directe (comme l'influence des membres de la communauté sur un chef), ou ii) le public comprend des cibles directes comme des politiciens locaux.
  - ➔ Travaillez avec les enfants pour identifier des artistes influents disposés à devenir des ambassadeurs des messages des enfants. Par exemple, vous pourriez travailler avec les enfants pour engager un musicien local qui composerait une chanson-thème sur les pratiques néfastes ou vous pourriez travailler avec les enfants pour développer une chanson, ou monter des pièces de théâtre sur un sujet pour stimuler les conversations.
  - ➔ Pour diffuser des messages au travers des arts de la scène, il est généralement plus efficace de choisir un nombre limité de messages ou de thèmes pour permettre au public de comprendre clairement les problèmes ou questions mis en évidence et les solutions proposées. L'implication des personnes affectées, comme les enfants, peut rendre le spectacle beaucoup plus puissant, si elles sont d'accord et si cela ne leur cause aucun mal.



Plan International (2020). Études de cas, disponible à l'adresse suivante [Au Sénégal, des filles se servent du hip-hop pour faire pression en faveur d'un changement politique ↗](#)



8. **Le ludo-éducatif pour les droits de l'enfant** : Il s'agit d'impliquer les enfants à travers des jeux qui transmettent aussi d'importants messages de plaidoyer. Il peut s'agir de travailler avec des artistes pour développer des chansons à thème qui diffusent des messages sur la lutte contre la violence faite aux enfants ou d'organiser des événements sportifs pour les filles et les jeunes femmes qui mettent en avant des messages de sensibilisation sur les questions d'égalité des sexes.

#### CONSEILS : DIFFÉRENTES APPROCHES POUR LA PARTICIPATION DES ENFANTS



Pour obtenir des conseils sur la participation des enfants à plusieurs des approches énumérées dans cette section, notamment les conférences, les dialogues politiques, l'engagement en ligne et l'étude documentaire, voir UNICEF (2021), [Conseils pour adultes, adolescents et jeunes sur les adolescents et les jeunes : Participation dans différents contextes](#) ↗





### CONSEILS POUR AIDER LES ENFANTS À DÉVELOPPER ET À TESTER DES MESSAGES DE PLAIDOYER

- ➔ Encouragez les enfants à réfléchir à des idées de messages. Il faut du temps pour élaborer un message fort et notre première tentative produit rarement le message final.
- ➔ Suggeriez aux enfants de se poser les questions suivantes lorsqu'ils élaborent un message : Qu'est-ce que je veux changer ? Pourquoi ? Pour qui ? Où ? Quand ?
- ➔ Donnez des exemples de messages réussis pour que les enfants s'en inspirent pour élaborer leurs propres messages (voir annexe E). Cependant, encouragez les enfants à développer leurs propres messages plutôt que de simplement en copier d'autres (peut-être élaborés par des adultes). Rappelez-leur qu'ils ont une vision unique des problèmes qui affectent leur vie, ce qui les rend particulièrement aptes à développer des messages efficaces et percutants.
- ➔ Aidez les enfants à identifier et à explorer la base factuelle de chaque message clé. Cela les aidera à se préparer à relever les défis qu'ils pourraient rencontrer lors de la diffusion de leurs messages.
- ➔ Discutez des avantages et des risques liés à l'utilisation d'histoires ou d'expériences vécues dans les messages de plaidoyer. Les messages basés sur des expériences vécues sont souvent plus efficaces. Ils viennent du cœur, sont émouvants et peuvent être particulièrement convaincants. Toutefois, en tant qu'accompagnateurs, nous devons également encourager les enfants à réfléchir aux risques éventuels liés au partage d'expériences vécues ou de celles d'autres personnes. Veillez à ce que les enfants comprennent l'importance de protéger le droit à la vie privée d'autrui et de ne pas utiliser les expériences vécues d'une manière qui viole ce droit.
- ➔ Encouragez les enfants à tester leur message auprès de différentes personnes avant de commencer leur activité pour vérifier si la « revendication » ou le changement que vous souhaitez apporter est clair et réaliste. Cela leur permettra d'affiner leur message pour qu'il ait le plus grand impact possible. Ils pourront tester leur message auprès de leurs amis, de leur famille, de leurs enseignants ou d'autres membres de la communauté.



### OUTILS POUR DÉVELOPPER ET TESTER LES MESSAGES CLÉS

Pour obtenir des directives adaptées aux enfants et des outils/exercices qui pourront aider les enfants à développer et à tester des messages clés, voir :



Save the Children (2008) [One Step Beyond : Manuel de plaidoyer pour les jeunes et les enfants](#) ↗



Plan International, YAG, UNESCO et Un monde à l'école (2022), [L'éducation que nous voulons : Une boîte à outils de plaidoyer](#) ↗

## 5.1 Identifier et gérer les risques

Comme indiqué dans la section 4.1.1, les risques associés à la participation des enfants aux activités de plaidoyer varient considérablement en fonction du contexte, de la question abordée et du type d'activité. Les évaluations de risques nous permettent d'identifier les risques spécifiques liés à une activité dans un contexte socioculturel, religieux et politique local et national spécifique, et de planifier les moyens de réduire ou d'éliminer les risques éventuels. Vu que les enfants ont une connaissance inestimable de leur propre vie et des menaces qui pèsent sur eux, il est important que les professionnels **collaborent avec eux et les autres acteurs concernés pour examiner les risques et les opportunités** liés à la participation des enfants à une activité de plaidoyer spécifique et élaborent des **stratégies localisées d'atténuation des risques**. Dans le cadre de ce processus, il est important de prendre en compte les questions liées au genre et aux conflits.

En soutenant la participation des enfants à des activités de plaidoyer, il est bon de :

- ➔ Procéder à une évaluation des risques avant le début de toute activité de plaidoyer en ligne ou hors ligne, puis contrôler, évaluer et atténuer régulièrement les risques en collaboration avec les enfants.
- ➔ Ne pas se contenter d'évaluer les risques liés à la participation des enfants, mais d'analyser également les risques liés à l'absence de consultation et d'écoute des enfants (par exemple, les risques accrus de maltraitance des enfants par des adultes s'il n'existe aucun canal leur permettant de faire part de leurs préoccupations et de leurs plaintes).
- ➔ Veiller à ce que, lors des activités dirigées par les enfants, ces derniers participent activement à l'évaluation des risques et aux stratégies visant à réduire les risques et à éclairer les décisions sur le moment et la manière dont leur participation peut être risquée ou mal placée. Dans ce cadre, il faudra aider les enfants à adapter leurs plans si les activités proposées ne sont pas conformes à leur intérêt supérieur.\*
- ➔ Élaborer des plans détaillés de gestion des risques comprenant, au minimum, la nature de chaque risque, le niveau de chaque risque, les mesures d'atténuation de chaque risque, la ou les personnes chargées de superviser ces mesures d'atténuation et la date d'évaluation de chaque risque. Il devra s'agir de documents « évolutifs » qui seront mis à jour de façon régulière ou lorsqu'un risque change.
- ➔ Veiller à ce que les enfants soient activement impliqués dans l'élaboration des plans de gestion des risques et à ce qu'ils participent aux réunions d'évaluation des risques au cours desquelles le plan est mis à jour. Avec une formation et une expérience suffisantes, les enfants pourront également diriger le processus.

\* UNICEF (2020). [Engagés et entendus ! Directives sur la participation et l'engagement civique des adolescents](#)



Boîte à outils « Girls Get Equal Youth » de Plan International : [Comment gérer les risques pour toi-même, les autres et ta campagne](#) <sup>71</sup>. (directives adaptées aux enfants sur la manière de gérer les risques)

#### OUTIL : MODÈLE D'ÉVALUATION DES RISQUES EN MATIÈRE DE PROTECTION DE L'ENFANCE

L'évaluation des risques en matière de protection de l'enfance\* (annexe E) développée par Vision Mondiale est un outil qui aide les personnes et les organisations à prendre en compte, à se préparer et à protéger les enfants de tout préjudice physique, social ou émotionnel potentiel pouvant résulter de leur participation à une activité ou à un projet, y compris à une activité de plaidoyer. L'évaluation sera réalisée avant de s'engager dans des activités prévoyant une importante participation des enfants, y compris, mais sans s'y limiter, les activités suivantes :

1. Les processus participatifs ponctuels ou autonomes, y compris, mais sans s'y limiter, les évaluations, les recherches (par et avec les enfants), les consultations, les ateliers de conception d'activités et les activités de suivi et d'évaluation.
2. Les activités actuelles de participation des enfants qui favorisent la participation et la responsabilisation des enfants, comme les groupes d'enfants, les clubs, les forums, les parlements d'enfants, les activités de plaidoyer ou l'engagement sur les questions relatives aux droits de l'enfant dans les plates-formes/sphères décisionnelles nationales/internationales. Dans ces cas, des évaluations de risques seront menées de façon périodique tout au long de la mise en œuvre, la fréquence des évaluations étant fonction du niveau de risque et de l'instabilité du contexte.\*\*

Au cas où vous auriez des questions sur la manière de mettre en œuvre l'évaluation des risques en matière de protection de l'enfance, consultez le point focal de sauvegarde de votre organisation.

\* Vision Mondiale International (2012). Note d'orientation : Évaluation des risques liés à la protection de l'enfance pour les activités de participation des enfants

\*\* Vision Mondiale International (2012). Note d'orientation : Évaluation des risques liés à la protection de l'enfance pour les activités de participation des enfants

## 5.2 Élaborer son plan d'action pour le plaidoyer

Un plan d'action pour le plaidoyer décrit une activité de plaidoyer. Il comprend, au minimum : i) le changement que vous souhaitez obtenir (objectifs) ; le public que vous ciblez ; les activités/approches que vous utiliserez ; la personne chargée de chaque action ; le calendrier ; les ressources disponibles ; les risques éventuels et les moyens de les réduire ; et la manière dont vous mesurerez les résultats\*. Encouragez les enfants à réfléchir, pour chaque point du plan, **à ce que sera la réussite.**

Les enfants peuvent jouer différents rôles dans le processus de planification. Il peut s'agir de diriger les sessions de planification ou d'y participer, d'élaborer le plan d'action pour leur plaidoyer ou d'y contribuer et de diriger les activités de révision du plan ou d'y participer. Veillez à faire comprendre aux enfants, en particulier à ceux qui débutent dans le domaine du plaidoyer, que le plan d'action **nous appartient à tous**, même si nous attribuons des responsabilités différentes à différents membres de notre équipe. Il est important de partager les succès de chacun et de travailler ensemble pour modifier les actions ayant rencontré moins de succès.

\* Tearfund (2000), [Le cycle du plaidoyer](#)

### OUTIL : PLAN D'ACTION OU STRATÉGIE DE PLAIDOYER



Pour un outil de planification simple, étape par étape, avec un modèle de plan d'action, voir : UNICEF (2019), [Youth Advocacy Guide Workbook](#) ↗.



Pour un modèle plus détaillé de votre stratégie globale et de votre plan d'action de plaidoyer, voir : Eurochild (2021). [Outil de formation sur l'implication des enfants dans le travail de plaidoyer sur leur droit à participer aux processus de prise de décision. Boîte à outils pour le plaidoyer](#) ↗, p.29-31

### ATTRIBUTION DES RÔLES

Une fois le message et les activités convenus, les rôles et les responsabilités seront attribués pour garantir la réussite de la mise en œuvre du plan. Comme indiqué précédemment, les rôles et responsabilités des enfants dans les activités de plaidoyer sont très divers, allant des consultations (collecte et intégration de leurs opinions) à la collaboration (travail collectif) et au plaidoyer mené par les enfants (les enfants dirigent le processus). Les enfants ne devraient pas se voir attribuer des rôles, mais plutôt être étroitement associés au processus d'attribution ou le diriger pour définir leurs propres rôles et responsabilités.



## CONSEILS : ASSIGNER LES RÔLES ET LES RESPONSABILITÉS

### À faire...

- ✓ Encouragez les enfants à diriger le processus d'attribution des rôles ou à y collaborer.
- ✓ Indiquez clairement les possibilités de développement des capacités qui seront offertes aux enfants pour qu'ils aspirent à des rôles dépassant leurs compétences ou connaissances actuelles. Rappelez-leur que les activités de plaidoyer sont l'occasion d'apprendre et de mettre en pratique de nouvelles compétences.
- ✓ Encouragez les enfants ayant plus d'expérience dans le domaine du plaidoyer à fournir un soutien/un encadrement à ceux qui ont moins ou pas d'expérience, pour permettre à chacun de participer totalement.
- ✓ Encouragez les enfants à considérer les rôles de coulisses et les rôles d'avant-scène comme égaux. Par exemple, la qualité d'un orateur dépend de celle de son rédacteur.

### À ne pas faire...

- ✗ N'invitez pas les enfants à lire un discours écrit d'avance composé par des adultes.
- ✗ Ne demandez pas aux enfants de jouer des rôles symboliques ayant peu de valeur stratégique par rapport à l'objectif du plaidoyer, comme offrir des fleurs ou des cadeaux aux décideurs adultes, ou chanter une chanson ou jouer une pièce de théâtre à des fins purement divertissantes.
- ✗ Ne demandez pas aux enfants de poser pour des photos avec des adultes décideurs sans leur donner la possibilité d'entamer un dialogue avec eux.\*

\* Vision Mondiale International (2017). [Ouvrir la voie. Guide sur la participation des enfants et des jeunes dans les engagements mondiaux.](#)

## 5.3 Passer à l'action !

Une fois que vous avez élaboré un plan, vous êtes prêt à le mettre en œuvre. Il s'agit d'aider les enfants à assumer les responsabilités qui leur sont assignées dans le cadre du plan d'action et de contrôler l'efficacité du plan. Les détails du suivi sont abordés dans la dernière section (Section 4.5 : Évaluez).

### 5.3.1 Mettre en œuvre son plan d'action

Dans un monde idéal, les activités de plaidoyer devraient être sans danger et satisfaisantes pour tous les enfants. Cependant, même l'activité la mieux planifiée est susceptible de se heurter à des difficultés et à des résultats inattendus. Ces choses peuvent décourager les

enfants, surtout s'il s'agit de leur première tentative de plaidoyer. Le tableau ci-dessous présente quelques-uns des défis courants auxquels les enfants peuvent être confrontés en participant à des activités de plaidoyer, ainsi que les moyens par lesquels les accompagnateurs peuvent les aider à les surmonter.

| Défi :                                                                                                                          | Conseils potentiels pour les accompagnateurs                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>Les enfants sont découragés lorsqu'ils ne constatent aucun progrès immédiat à la suite de leurs actions.</p>                 | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Expliquez clairement aux enfants, dès le départ, que le plaidoyer donne rarement des résultats immédiats. Intégrez ce point dans toutes les formations destinées aux enfants sur les fondamentaux du plaidoyer.</li> <li>• Rassurez les enfants en leur disant que le changement prend du temps et que c'est tout à fait normal.</li> <li>• Aidez les enfants à élaborer des plans de suivi tenant compte des indicateurs de produits et de résultats, et des changements d'attitude et d'action. De cette manière, il est plus probable que les changements progressifs soient pris en compte et que les enfants puissent constater leurs progrès.</li> <li>• Encouragez les enfants à réfléchir sur les changements personnels et les réussites ayant résulté de leur participation à l'activité de plaidoyer, comme par exemple une plus grande confiance en soi ou la réalisation de leur objectif de prendre la parole en public.</li> </ul> |
| <p>L'enfant fait état de réactions négatives de la part de sa communauté pour son implication dans l'activité de plaidoyer.</p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Écoutez l'enfant pour comprendre exactement ce qu'implique cette réaction négative.</li> <li>• Évaluez si l'enfant court des risques précis ou si la situation doit être signalée dans le cadre de votre processus de sauvegarde. Passez en revue le plan de gestion des risques de l'activité.</li> <li>• Demandez à l'enfant s'il souhaite parler de ce qu'il ressent à quelqu'un (un professionnel en PSS, par exemple).</li> <li>• Encouragez l'enfant à partager ses expériences et ses sentiments avec son réseau de soutien. Il peut s'agir de sa famille, de ses amis ou de ses pairs qui participent à l'activité.</li> <li>• Réfléchissez avec l'enfant et les autres participants à la nécessité de modifier l'activité ou les approches à la lumière des réactions négatives.</li> </ul>                                                                                                                                              |
| <p>L'enfant signale des réactions négatives à ses activités en ligne.</p>                                                       | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Écoutez l'enfant pour comprendre exactement ce qu'implique cette réaction négative.</li> <li>• Évaluez si l'enfant court des risques ou si la situation doit être signalée dans le cadre de vos procédures de sauvegarde. Passez en revue le plan de gestion des risques.</li> <li>• Reconnaissez que les brimades et les abus en ligne peuvent avoir le même impact que les brimades et les abus en personne. Demandez à l'enfant s'il souhaite parler de ce qu'il ressent à quelqu'un (un professionnel en PSS, par exemple).</li> <li>• Encouragez l'enfant à partager ses expériences et ce qu'il ressent avec son réseau de soutien. Il peut s'agir de sa famille, de ses amis ou de ses pairs qui participent à l'activité.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                      |



|                                                                                                              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                                                                              | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Veillez à ce que l'enfant sache comment bloquer les contacts indésirables, même s'il s'agit de nos cibles, pour accroître son sentiment de sécurité.</li> <li>• Réfléchissez avec l'enfant et les autres participants à la nécessité de modifier l'activité ou les approches à la lumière des réactions négatives.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <p>Les enfants se voient refuser l'accès à des cibles clés</p>                                               | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Donnez aux enfants l'espace nécessaire pour exprimer leur frustration, en particulier s'ils voient que des adultes sont autorisés à accéder aux lieux.</li> <li>• Réfléchissez avec les enfants pour savoir s'il existe d'autres moyens d'accéder à ces cibles clés, par exemple en identifiant d'autres personnes qui pourraient et seraient disposées à partager leur message ou à leur faciliter l'accès.</li> <li>• Évaluez si les enfants peuvent accéder aux cibles clés s'ils sont accompagnés d'adultes.</li> <li>• Examinez si cet obstacle affecte la stratégie et le plan global de plaidoyer, et adaptez-le si nécessaire.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| <p>Les enfants déclarent se sentir sous-estimés ou ne pas être écoutés pendant leurs activités.</p>          | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Dès le départ, préparez les enfants à ce que leur participation ne soit pas toujours appréciée ou reconnue. Cependant, leur participation est un moyen par lequel ils peuvent remettre en question les inégalités dans leurs communautés, y compris celles fondées sur l'âge, et montrer que les enfants peuvent être des agents de changement.</li> <li>• Prenez des mesures si vous voyez d'autres personnes traiter les enfants sans suffisamment de respect ou ignorer leur point de vue pendant les activités. Il peut s'agir de demander directement aux enfants leur avis dans un groupe, pour leur donner la parole, ou de s'adresser directement à la personne ou aux personnes concernées pour leur expliquer le rôle des enfants et leur expertise.</li> <li>• Validez ce que ressentent les enfants et encouragez-les à les partager avec leurs pairs et leur famille pour obtenir un soutien supplémentaire.</li> <li>• Encouragez les enfants à se concentrer sur leur contribution à l'activité et sur l'expertise unique qu'ils ont apportée à la table.</li> <li>• Travaillez avec les enfants pour partager publiquement leurs progrès et leurs réussites.</li> </ul> |
| <p>Les enfants reçoivent des éloges de la part de leurs cibles, mais n'entendent plus rien par la suite.</p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Préparez les enfants dès le départ à ce que le changement prenne du temps. Il se peut que leur message soit compris et ait un impact des semaines, voire des années plus tard.</li> <li>• Donnez aux enfants l'occasion d'exprimer leurs frustrations et leurs déceptions.</li> <li>• Rappelez aux enfants que leur travail a été apprécié et validé par le public-cible. Ils ont été entendus.</li> <li>• Encouragez les enfants à planifier des moyens de suivre les interactions réussies pour établir une relation avec les cibles semblant soutenir le message et les objectifs du plaidoyer. Rappelez-leur que nos cibles sont souvent des personnes occupées et qu'elles peuvent avoir besoin qu'on leur rappelle nos revendications de plaidoyer.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |



Les enfants veulent développer les activités après avoir constaté leur impact, mais il n'y a pas de budget.

- Soyez transparent dès le départ sur les ressources disponibles. Encouragez les enfants à diriger ou à participer activement à l'élaboration du budget de l'activité.
- Aidez les enfants à identifier, dans leur communauté, d'autres ressources possibles auxquelles ils pourraient présenter leurs idées. Aidez-les à présenter leurs idées sous la forme d'un projet convaincant. Il peut s'agir d'acteurs avec lesquels ils ont déjà eu des contacts dans le cadre de leur activité de plaidoyer.
- Aidez les enfants à identifier en toute sécurité d'autres groupes travaillant sur le même sujet et à se mettre en réseau avec eux, pour travailler ensemble et mettre leurs ressources en commun. Il peut s'agir d'ONG, de conseils de classe ou de groupes communautaires.
- Rappelez aux enfants que toutes les activités n'entraînent pas de coûts. Encouragez-les à réfléchir à des approches alternatives.

#### CONSEIL ! PRENDRE SOIN DE SOI

En soutenant la participation des enfants au plaidoyer, il est important de reconnaître que l'enthousiasme des enfants pour un sujet ou son caractère sensible peut les exposer à un risque de stress ou même d'épuisement, s'ils participent pendant qu'ils sont à l'école ou qu'ils réalisent un travail rémunéré et/ou non rémunéré. Pour réduire ce risque, partagez des informations sur la prise en charge de sa personne avec les accompagnateurs, les enfants et les responsables d'enfants, et soulignez l'importance pour les enfants et leurs accompagnateurs de donner la priorité à leur bien-être avant de pouvoir soutenir d'autres personnes.



Pour des directives pratiques et adaptées aux enfants sur la prise en charge de sa personne pendant les activités et les campagnes de plaidoyer, voir la boîte à outils « Girls Get Equal Youth » de Plan International : [Soins personnels et collectifs : Comment éviter l'épuisement](#) ↗ (p.105-108).

# 6. Évaluer

Le suivi et l'évaluation des résultats et de l'impact de l'activité de plaidoyer seront au cœur de votre approche stratégique, ce qui permettra de recueillir des preuves pour l'apprentissage, l'adaptation et le suivi. Chaque activité du plan d'action de plaidoyer sera couverte par le plan de suivi et d'évaluation, y compris :

- ➔ Les indicateurs clés de performance mesurés à des moments pertinents, avec la définition de chaque indicateur
- ➔ Les méthodes appropriées de collecte de données pour mesurer chaque indicateur, avec des approches de collecte de données adaptées aux enfants, le cas échéant.
- ➔ Qui est chargé de chaque activité du plan de suivi et d'évaluation ?
- ➔ Quand chaque activité du plan de suivi et d'évaluation sera menée (en veillant à ce qu'il y ait suffisamment de temps pour évaluer l'impact, formuler des hypothèses et planifier les prochaines étapes).

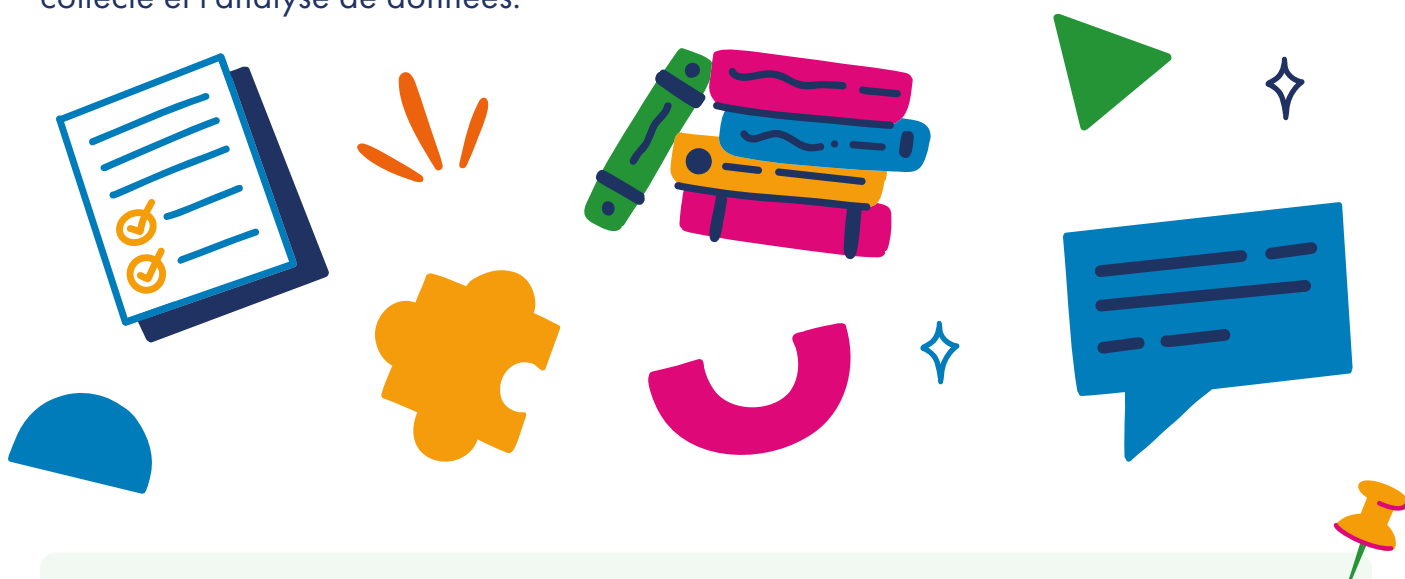
Lorsque l'on fait participer des enfants à des activités de plaidoyer, il est utile d'évaluer non seulement l'efficacité de l'activité de plaidoyer, mais aussi l'**impact de la participation des enfants** sur les enfants eux-mêmes, leurs familles et leurs communautés. Cette deuxième approche nous permet de produire des preuves des avantages de la participation des enfants aux activités de plaidoyer, ce qui peut nous aider à plaider en faveur de projets futurs. Elle peut également réduire la frustration si l'objectif du plaidoyer prend du temps à se réaliser, car l'évaluation des transformations personnelles et des changements normatifs plus larges peut aider les enfants à voir que leur participation contribue au changement.

## CONSEIL ! QUELQUES EXEMPLES DE QUESTIONS POUR SUIVRE LA PARTICIPATION DES ENFANTS AUX ACTIVITÉS DE PLAIDOYER \*

- ➔ Les enfants ont-ils joué un rôle important dans la définition des objectifs de plaidoyer ?
- ➔ Les enfants ont-ils joué un rôle actif dans l'activité de plaidoyer ? Leur participation aurait-elle pu être renforcée ?
- ➔ Les enfants ont-ils rencontré des obstacles à leur participation ? Dans l'affirmative, quels étaient ces obstacles, pouvaient-ils être surmontés et comment ?
- ➔ Les enfants ont-ils une perception positive du processus de plaidoyer et de ses résultats ? Pourquoi ou pourquoi pas ?

\* Adapté de UNICEF (2020), [Advocacy with and for children in the work of NHRIS \(National Human Rights Institutions\)](#).

Le rôle des enfants dans le processus de suivi et d'évaluation va de la réalisation d'évaluations de la formation ou de la participation à des ateliers d'évaluation, au soutien ou à la direction de l'élaboration d'outils de suivi et d'évaluation, en passant par la collecte et l'analyse de données.



#### OUTILS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DE LA PARTICIPATION DES ENFANTS



Une ressource recommandée pour mesurer la portée, la qualité et les résultats de la participation des enfants est Plan, The Concerned for Working Children, UNICEF, Vision Mondiale et Save the Children (2014) [A Toolkit for Monitoring and Evaluating Children's Participation \(Boîte à outils pour le suivi et l'évaluation de la participation des enfants\) : Introduction. Brochure 1 | Centre de ressources de Save the Children ↗](#)



Il existe également une variété d'activités d'évaluation adaptées aux enfants dans UNHCR (2012), [Listen and Learn : Évaluation participative avec les enfants et les adolescents ↗](#) et ECPAT (2012). [Le pouvoir des jeunes. Un manuel sur le plaidoyer mené par les jeunes ↗](#)

# Annexes

## Annexe A : Liste de contrôle des conditions pour la participation des enfants\*

| Conditions                                               | Des efforts concrets ont été faits pour :                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | Coche |
|----------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|
| 1. La participation est transparente et instructive      | <ul style="list-style-type: none"> <li>Fournir des informations adaptées aux enfants dans des langues/formats appropriés et accessibles</li> <li>Définir les rôles et les responsabilités, les possibilités et les limites</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |       |
| 2. La participation est volontaire                       | <ul style="list-style-type: none"> <li>Veiller à ce que les enfants aient le temps de prendre une décision éclairée au sujet de leur participation</li> <li>Veiller à ce que les enfants puissent revenir sur leur décision à tout moment</li> <li>S'attaquer aux inégalités de pouvoir entre adultes et enfants afin de garantir un processus véritablement volontaire</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                          |       |
| 3. La participation est respectueuse                     | <ul style="list-style-type: none"> <li>Prendre en compte les autres engagements/droits de l'enfant (par exemple, ceux relatifs à l'école, au travail et au jeu)</li> <li>Veiller à ce que les méthodes de travail tiennent compte de la culture et du genre</li> <li>S'assurer que les adultes ayant des rôles importants (parents, enseignants, etc.) apportent leur soutien et soient informés</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                 |       |
| 4. La participation est pertinente                       | <ul style="list-style-type: none"> <li>S'assurer que les questions abordées présentent un intérêt réel pour les enfants.</li> <li>Soutenir les initiatives et les thèmes sélectionnés par les enfants</li> <li>S'assurer que les adultes n'ont pas fait pression sur les enfants pour qu'ils participent</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |       |
| 5. La participation est adaptée aux enfants              | <ul style="list-style-type: none"> <li>Utiliser des méthodes et des approches adaptées aux enfants</li> <li>Veiller à ce que les lieux de réunion soient adaptés aux enfants et accessibles</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |       |
| 6. La participation est inclusive                        | <ul style="list-style-type: none"> <li>Faire participer des enfants de tous les genres, de tous les âges, de tous les milieux et de tous les niveaux de capacités</li> <li>Fournir un espace sûr pour que les différents groupes d'enfants puissent examiner les questions qui les concernent</li> <li>S'assurer que le processus est non-discriminatoire et inclusif</li> <li>Veiller à ce que les enfants les plus démunis et les plus marginalisés bénéficient du même accès que les autres enfants</li> <li>S'assurer que les méthodes et les outils sont accessibles et qu'ils favorisent l'égalité d'accès</li> </ul> |       |
| 7. La participation est appuyée par la formation         | <ul style="list-style-type: none"> <li>S'assurer que le personnel et les partenaires ont la confiance et les compétences nécessaires pour faciliter les processus de participation des enfants</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |       |
| 8. La participation est sûre et tient compte des risques | <ul style="list-style-type: none"> <li>Entreprendre des évaluations de la sensibilité aux conflits et des risques</li> <li>Développer un plan de protection des enfants</li> <li>S'assurer que tous les enfants savent où trouver de l'aide en cas de besoin</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |       |
| 9. La participation est responsable                      | <ul style="list-style-type: none"> <li>Développer une stratégie de suivi et d'évaluation</li> <li>Faire participer les enfants aux processus de suivi et d'évaluation</li> <li>Définir des mécanismes de communication et de suivi avec les enfants</li> <li>Faire en sorte que les enfants voient les résultats de leur participation</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                           |       |



\* Adapté de Save the Children (2021). Les neuf prescriptions de base pour une participation éthique et significative des enfants

## Annexe B : Modèles de formulaires de consentement pour les voyages à l'étranger ou à l'intérieur du pays à des fins de plaidoyer

Le modèle suivant est adapté des formulaires élaborés par Vision Mondiale pour les voyages internationaux. Les formulaires peuvent être adaptés selon qu'il s'agit d'un voyage local ou international.

### Protocole d'accord pour un enfant en voyage avec [nom de l'organisation].

Date \_\_\_\_\_

[NOM DE L'ORGANISATION] m'a demandé, à moi, [NOM COMPLET DE L'ENFANT], de me rendre à [NOM DU PAYS] pour participer à [ÉVÉNEMENT], qui aura lieu à [VILLE/ PROVINCE] du [DATE] au [DATE].

J'ai été consulté(e) sur ma décision concernant cette visite et ma demande d'être accompagné(e) par [NOM DE L'ADULTE ACCOMPAGNATEUR/DU CHAPERON], qui sera chargé(e) de mes soins et de ma protection. J'accepte cette visite et le choix de l'adulte accompagnateur.

Je comprends qu'en cas de maladie, d'accident ou d'autre urgence, [NOM DE L'ORGANISATION] me fournira tout traitement médical nécessaire.

J'ai lu les protocoles de comportement pour l'adulte accompagnateur. J'ai reçu les noms, adresses et numéros de téléphone des personnes à contacter dans chacune des villes où je serai et j'ai une copie de l'itinéraire le plus récent. J'accepte d'agir de manière responsable.

Je traiterai les autres enfants et les adultes avec respect. Je comprends que je serai avec d'autres personnes ayant des valeurs et des cultures différentes et j'accepte d'écouter leurs points de vue et leurs expériences avec respect tout en espérant qu'ils feront de même avec moi.

Je suivrai les instructions de l'adulte accompagnateur chargé de s'occuper de moi et de me protéger. Je ne frapperai ni ne blesserai les autres. Je ne boirai pas d'alcool, ne fumerai pas de cigarettes et ne consommerai aucune drogue illégale. Je n'emploierai aucun langage grossier, je ne ferai aucune suggestion ni ne donnerai aucun conseil offensant ou abusif.

Au cas où j'aurais des inquiétudes à rester avec l'adulte accompagnateur, je sais que je peux contacter [NOM ET NUMÉRO DE TÉLÉPHONE].

Nom, signature et date de naissance de l'enfant, numéro de passeport et pays de délivrance

Date

Nom et signature du représentant de [NOM DE L'ORGANISATION].

Date

Nom et signature de l'adulte accompagnateur ou du chaperon

Date

## Formulaire de consentement pour les parents/tuteurs

À qui de droit :

Par la présente, je/nous, [NOM COMPLET DU/DES PARENT(S)/TUTEUR(S)], de [ADRESSE], autorise/autorisons mon/notre enfant, [NOM COMPLET DE L'ENFANT], à se rendre à [NOM DU PAYS], pour participer à l'[ÉVÉNEMENT], qui aura lieu à [VILLE/PROVINCE] du [DATE] au [DATE]. Tous les frais liés à ce voyage seront pris en charge par l'organisation commanditaire, [NOM DE L'ORGANISATION]. Ces frais comprendront le transport, l'hébergement, la nourriture, les frais de passeport et de visa, l'assurance médicale et l'assurance voyage. Il/elle sera accompagné(e) par [NOM DE L'ADULTE ACCOMPAGNATEUR/DU CHAPERON], qui sera chargé(e) de prendre soin de [NOM COMPLET DE L'ENFANT] et de le/la protéger. Je reconnais/nous reconnaissons qu'en cas de maladie, d'accident ou d'autre urgence impliquant mon/notre enfant, un traitement médical pourrait être requis et j'autorise le personnel de [NOM DE L'ORGANISATION] qui supervise mon enfant et le personnel médical qu'il choisira à fournir ce traitement et à prendre toute mesure qu'ils jugeront adéquate, étant donné les circonstances. J'ai/Nous avons lu les protocoles de comportement et j'en ai/nous en avons discuté avec mon/notre enfant. J'ai/Nous avons reçu les noms, adresses et numéros de téléphone des personnes à contacter en cas d'urgence, et j'ai/nous avons reçu une copie de l'itinéraire le plus récent.

Nom et signature du parent/tuteur de l'enfant et preuve d'identité (numéro de carte d'identité ou de passeport)

Date

Nom et signature du représentant de [NOM DE L'ORGANISATION].

Date

Nom et signature de l'adulte accompagnateur ou du chaperon

Date

## Annexe C : Réflexions relatives à la sauvegarde des enfants qui participent à des activités de plaidoyer en ligne \*

| FAIRE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | GARANTIR                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | NE PAS FAIRE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>Préparation et planification :</p> <p>Évaluez la nécessité d'un engagement numérique constant avec les enfants. Ne lancez un programme numérique avec les enfants que si le contexte l'exige et qu'il soit possible d'atténuer les risques.</p> <p>Mettez en place un protocole pour sauvegarder en toute sécurité les numéros de téléphone et autres données personnelles auxquelles seul un nombre limité d'employés peut avoir accès. Convenez à l'avance de la date à laquelle les données seront supprimées.</p> <p>Désignez des employés qui seront les personnes de contact pour les enfants participants ; seules ces personnes communiqueront directement avec les enfants.</p> <p>Communication directe :</p> <p><a href="#">Obtenez et documentez le consentement numérique des parents/personnes responsables</a> pour communiquer en ligne avec des enfants de moins de 18 ans. Ils pourront donner leur consentement par le biais de services de messagerie, comme les SMS, mais le bureau fera des captures d'écran et les conservera dans ses dossiers. Au cas où le consentement serait donné par téléphone, l'employé consignera son nom, le nom de l'enfant, le nom de l'appelant, ainsi que la date et l'heure auxquelles le consentement a été donné.</p> <p>Donnez des conseils aux accompagnateurs et aux participants sur la manière de gérer un groupe en ligne en toute sécurité.</p> | <p>Plan de préparation aux incidents de sauvegarde :</p> <p>Veillez à ce que les risques en ligne et les renvois aux autorités soient inclus dans le résumé du Plan de préparation aux incidents de sauvegarde (SIPP) du bureau national.</p> <p>Identifiez les pistes de renvois par le biais d'un résumé actualisé du SIPP pour réagir en urgence en faveur des enfants qui demandent de l'aide.</p> <p>Communication directe :</p> <p>Informez les parents et les organisations partenaires des dangers des sites web nuisibles et des applications mobiles, de la cyberintimidation et des comportements prédateurs en ligne.</p> <p>Veillez à ce que les partenaires qui communiquent en ligne avec les enfants respectent les réflexions de sauvegarde relatives aux engagements numériques.</p> <p>Veillez à ce que le personnel qui communique directement en ligne avec des enfants ou des bénéficiaires adultes sache comment réagir quand quelqu'un révèle des abus ou d'autres formes de violence faite aux enfants.</p> | <p>N'entreprenez AUCUNE communication privée en ligne/ via des plateformes numériques avec des enfants. Veillez à ce qu'au moins deux employés en soient informés et suivent les communications directes avec les enfants. Si un employé reçoit un appel téléphonique ou si un enfant a pris contact de façon individuelle, documentez la discussion et informez-en un autre employé. Les bureaux nationaux pourront déterminer la meilleure façon de gérer cette situation.</p> <p>N'autorisez PAS tous les employés à communiquer directement avec les enfants.</p> <p>N'utilisez PAS la messagerie Facebook : utilisez d'autres formes de communication approuvées, comme les SMS, Signal, Telegram, le téléphone, Skype, Zoom, etc.</p> <p>NE collectez AUCUNE donnée à caractère personnel (sauf le consentement lorsqu'il le faut) sur des plateformes publiques en ligne comme WhatsApp, Messenger ou les plateformes Google accessibles au public.</p> <p>NE gérez PAS de groupes en ligne lorsque le contexte introduit des risques élevés liés à la participation en ligne pour les participants ou l'organisation (par exemple, des réglementations gouvernementales limitent la communication en ligne, le personnel n'est pas en mesure de gérer les nouveaux risques comme la cyberintimidation).</p> |

\* Adapté de Vision Mondiale International (2020). Réflexions de sauvegarde pour l'engagement numérique avec les enfants, les adolescents et les bénéficiaires adultes au cours de la réponse au COVID-19

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>Préparez d'avance les messages de plaidoyer. Veillez toujours à ce que les messages tiennent compte de l'âge et du sexe.</p> <p>Donnez aux participants des informations sur la manière de signaler les abus ou les comportements suspects (grâce à des sites web, des numéros de téléphone, etc.) de façon régulière par le biais de diverses communications.</p> <p>Communiquer des conseils de sécurité en ligne à tous les enfants avec lesquels le bureau est en contact de façon numérique ainsi qu'aux personnes qui s'occupent d'eux.</p> <p>Recueillir le minimum de données nécessaires à l'accomplissement de la fonction que vous exercez.</p> <p>Expliquez aux personnes concernées pourquoi vous collectez des données. Il leur faut comprendre pourquoi vous avez besoin de ces données, comment vous les utiliserez, qui y aura accès, avec qui vous les partagerez et quand vous les supprimerez.</p> | <p>Signalement d'abus ou d'autres allégations de préjudice :</p> <p>Veillez à ce que toute allégation de préjudice causé par un employé ou un affilié soit signalée dans un système de signalement dans les 24 heures suivant sa divulgation.</p> <p>Veillez à ce que les mécanismes de signalement et de renvoi tiennent compte des abus en ligne. Cela comprend des informations sur ce qui constitue un abus en ligne, ainsi que sur le lieu et la manière de signaler un abus en ligne ou hors ligne.</p> | <p>N'utilisez AUCUNE solution ou logiciel avant que le service informatique de l'organisation n'ait procédé à une évaluation de son impact sur la vie privée et à une évaluation de son impact sur la protection des données.</p> <p>NE partagez NI n'échangez de données sensibles et/ou personnelles avec d'autres organisations, gouvernements ou donateurs sans un protocole d'accord clairement formulé expliquant pourquoi ils ont besoin des données, comment ils les utiliseront, avec qui ils les partageront et quand ils les supprimeront.</p> |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

## Annexe D : Exemples de messages de sensibilisation aux droits de l'enfant

Vous trouverez ci-dessous des **exemples de messages de plaidoyer** portant sur une série de sujets relatifs aux droits de l'enfant. Ils pourront être fournis aux enfants à titre d'exemple. Cependant, la meilleure pratique consiste à ce que les enfants développent leurs propres messages ou soutiennent le développement de nouveaux messages spécifiques à leur contexte.

- Chaque fille et chaque garçon a droit à la protection. Ils ont chacun le droit de rester en vie, d'être en sécurité, d'appartenir à un groupe, d'être entendu, de recevoir des soins adéquats et de grandir dans un cadre protecteur.
- Il revient à chaque communauté d'élaborer et de mettre en œuvre un plan d'action visant à éliminer toutes les formes de violence faite aux enfants à la maison, à l'école et dans la communauté : ces dernières comprennent le mariage d'enfants, la violence physique (notamment les châtiments corporels), l'abus et l'exploitation sexuels, le travail des enfants et la violence verbale/émotionnelle.



- Il revient à chaque communauté de mettre en place des moyens sûrs pour les enfants de signaler les violences dont ils sont victimes, au moyen de lignes téléphoniques d'urgence et de centres de protection sociale accessibles.
- Il ne faut pas que le travail empêche les enfants d'aller à l'école.
- La famille représente la première ligne de protection des enfants. Les parents ou les tuteurs ont la charge de mettre en place un cadre familial protecteur et affectueux. Les écoles et les communautés ont la charge de mettre en place un cadre sûr et adapté à l'enfant en dehors de son foyer. Au sein de la famille, de l'école et de la communauté, les enfants doivent être pleinement protégés pour qu'ils survivent, grandissent, apprennent et s'épanouissent totalement.
- Les parents, les enseignants, les pairs et les autres modèles doivent offrir aux adolescents un cadre sûr et un éventail de compétences essentielles pouvant les aider à faire des choix sains et à adopter un comportement sain, responsable et sûr dans le but d'éviter l'abus de substances psychoactives et les conflits avec la loi.
- Il faut protéger les filles et les garçons contre toutes les formes de violence et d'abus. Au nombre de ces dernières figurent les abus physiques, sexuels et émotionnels, la négligence, la violence sexiste et les pratiques néfastes qui y sont liées comme le mariage des enfants. Les familles, les communautés et les autorités sont chargées d'assurer cette protection.
- Il faut que les filles sachent quoi faire et où aller si jamais elles sont victimes d'une agression sexuelle.
- Pour bien lutter contre la violence sexiste, les garçons et les hommes doivent participer activement à la recherche de solutions. Il faudra leur engagement total pour travailler à la prévention de la violence et du harcèlement sexuel, résister à la pression des pairs et parvenir à l'égalité entre les hommes et les femmes. Ils s'efforceront notamment de mieux comprendre les stéréotypes et les inégalités liés au genre.
- Les discussions à la maison, à l'école et au sein de la communauté entre les enfants et leurs parents, les enseignants, les leaders communautaires et d'autres modèles encouragent le développement d'attitudes et de comportements sains. Elles peuvent contribuer à un plus grand respect des filles et de leurs droits, à l'égalité dans la prise de décisions et les relations, et à l'acquisition d'aptitudes pour faire face à la pression des pairs, au harcèlement sexuel, à la violence et aux stéréotypes.
- Il faut protéger les enfants de tout travail dangereux. Le travail ne doit pas les empêcher d'aller à l'école. Les enfants ne seront jamais impliqués dans les pires formes de travail des enfants comme l'esclavage, le travail forcé, la production ou le trafic de la drogue.
- Les filles et les garçons peuvent être exposés à des risques d'abus et d'exploitation sexuels à la maison, à l'école, au travail ou au sein de la communauté. Il faudra prendre des mesures pour prévenir les abus et l'exploitation sexuels. Les enfants victimes d'abus et d'exploitation sexuels ont besoin d'une aide immédiate pour mettre fin à ces abus.
- Tous les enfants ont le droit d'être informés en fonction de leur âge, d'être entendus et de participer aux décisions qui les concernent. Le respect de ce droit permet aux enfants de jouer un rôle actif dans leur propre protection contre les abus, la violence et l'exploitation, et de devenir des citoyens actifs.

- Les filles qui se marient avant 18 ans sont plus susceptibles de subir des violences dans le cadre du mariage que les filles qui se marient plus tard.
- L'établissement de foyers, d'écoles et de communautés non violents dépend de l'acquisition de bonnes compétences parentales à la maison, du respect entre les enfants/élèves, les parents et les enseignants.

## Annexe E : Évaluation des risques en matière de protection de l'enfance\*

### Section 1 : Conditions minimales pour la planification des activités de participation des enfants

Toutes les conditions préalables suivantes devront être remplies pour pouvoir procéder au reste de l'évaluation des risques. Si certaines conditions ne sont pas remplies, les projets de participation des enfants ne seront pas mis en œuvre tant que les conditions préalables ne seront pas remplies.

Les conditions préalables suivantes sont-elles remplies ? Encerchez Oui ou Non.

| CONDITIONS                                                                                                                                                                                           | OUI | NON |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|-----|
| a. Les menaces, problèmes et ressources en matière de protection de l'enfance au niveau local ont été identifiés                                                                                     |     |     |
| b. Des plans sont en place pour veiller à ce que les enfants aient de réelles possibilités d'influencer le résultat et l'approche des activités                                                      |     |     |
| c. Des plans conscients ont été élaborés pour inclure les enfants les plus vulnérables dans les activités                                                                                            |     |     |
| d. Il existe un mécanisme de traitement de plaintes et de réponses permettant aux enfants de signaler tout comportement déplacé de la part d'adultes ou d'autres enfants dans le cadre des activités |     |     |
| e. Des plans sont en place pour obtenir le consentement éclairé des enfants participants et de leurs responsables                                                                                    |     |     |
| f. Les organisations partenaires impliquées dans l'activité ont des politiques ou des systèmes qui en font des organisations sûres pour les enfants                                                  |     |     |
| <b>En cas de réponse négative à l'une de ces questions, il faudra remédier à la situation avant de poursuivre</b>                                                                                    |     |     |

\* Adapté de Vision Mondiale International (2012). Note d'orientation : Évaluation des risques liés à la protection de l'enfance pour les activités de participation des enfants.

## Section 2 : Questions sur le contexte général (cochez une réponse par question)

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |                                                                                         |                                                                          |                                                                  |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------|
| 1. Quel est le niveau de stabilité du contexte ?                                                                                                                                                                                                                                                           | Instable                                                                                | Assez stable                                                             | Stable                                                           |
| 2. Dans quelle mesure la police a-t-elle la volonté et la capacité de protéger la population ?                                                                                                                                                                                                             | Pas disposée ou incapable                                                               | Plutôt réticente ou disposée mais avec de faibles capacités              | Disposée et capable                                              |
| 3. Quelle est le niveau d'efficacité des systèmes de justice (notamment l'efficacité des lois, des enquêtes et des poursuites, des tribunaux et des procédures de règlement des litiges au sein de la communauté) ?                                                                                        | Inefficace et/ou impunité généralisée                                                   | Assez efficace                                                           | Efficace                                                         |
| 4. Existe-t-il des menaces ou des incidents particuliers de violence ou de représailles à l'encontre de personnes défendant les droits de l'homme, dénonçant des abus présumés ou critiquant la politique ou les pratiques du gouvernement, dont vous avez connaissance ou dont vous avez entendu parler ? | Oui, ces cas sont fréquents                                                             | Parfois                                                                  | Jamais                                                           |
| 5. Dans quelle mesure les gens sont-ils libres et en sécurité pour exprimer ouvertement leurs opinions ?                                                                                                                                                                                                   | Peu ou pas de liberté (il existe des représailles)                                      | Liberté limitée (les opinions personnelles sont découragées)             | Pas ou très peu de restrictions ou de représailles               |
| 6. Dans quelle mesure les opinions des enfants sont-elles écoutées et respectées au sein de la famille et de la communauté ?                                                                                                                                                                               | Les opinions des enfants sont découragées ou rarement écoutées ou respectées            | Les opinions des enfants sont parfois écoutées et respectées             | Les opinions des enfants sont souvent écoutées et respectées     |
| 7. Dans quelle mesure les enfants sont-ils encouragés à s'engager dans des activités sans rapport à l'école, aux tâches familiales ou à la génération de revenus ?                                                                                                                                         | Les enfants sont découragés ou rarement encouragés à s'engager dans de telles activités | Les enfants sont parfois encouragés à s'engager dans de telles activités | Les enfants sont souvent encouragés à participer à ces activités |
| 8. Quelle est le degré d'efficacité des mécanismes locaux de protection de l'enfance pour ce qui est de recevoir des signalements de maltraitance, d'exploitation ou de négligence d'enfants et d'y réagir ?                                                                                               | Inexistants ou inefficaces                                                              | Assez efficaces, mais avec des failles manifestes                        | Efficaces                                                        |

Relisez vos réponses aux questions 1 à 8 de la section 2.

- ➔ Au cas où vous avez des réponses en orange ou en rouge, passez à la section 3.
- ➔ Au cas contraire, décidez de la fréquence à laquelle vous devez répéter l'évaluation des risques, en fonction de la stabilité du contexte, ou si des changements particuliers justifient un réexamen.

### Section 3 : Outil d'évaluation des risques

1. Identifiez les risques éventuels ou les conséquences négatives qui pourraient survenir si vous réalisez les activités prévues impliquant des enfants ou dirigées par ces derniers. Pensez aux formes possibles de préjudice et de souffrance physiques, sociales et émotionnelles pour les enfants qui participent, ainsi que pour leurs familles, le personnel ou les affiliés, d'autres institutions et d'autres acteurs. Essayez d'être aussi précis que possible.
2. Évaluez la probabilité qu'un risque se produise, sur une échelle de 1 à 5, 1 étant improbable et 5 très probable.
3. Évaluez la gravité des conséquences de chaque risque s'il devait se produire (sur une échelle de 1 à 5), 1 étant sans gravité et 5 étant très grave.



#### 4. Complétez le plan de gestion des risques suivant :

| Plan de gestion des risques                              |                                                                                                         |                                                                                           |                                        |                            |                  |
|----------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------|----------------------------|------------------|
| Nom du projet                                            |                                                                                                         |                                                                                           |                                        |                            |                  |
| Activités proposées pour la participation des enfants    |                                                                                                         |                                                                                           |                                        |                            |                  |
| Objectifs des activités de participation des enfants     |                                                                                                         |                                                                                           |                                        |                            |                  |
| Date                                                     |                                                                                                         |                                                                                           |                                        |                            |                  |
| Nom de la (des) personne(s) chargée(s) de l'évaluation : |                                                                                                         |                                                                                           |                                        |                            |                  |
| Risques possibles                                        | Probabilité que le risque se produise (sur une échelle de 1 à 5, 1 étant improbable et 5 très probable) | Gravité des conséquences (sur une échelle de 1 à 5, 1 étant sans gravité et 5 très grave) | Mesures/actions de gestion des risques | Personne(s) responsable(s) | Date de révision |
|                                                          |                                                                                                         |                                                                                           |                                        |                            |                  |
|                                                          |                                                                                                         |                                                                                           |                                        |                            |                  |
|                                                          |                                                                                                         |                                                                                           |                                        |                            |                  |
|                                                          |                                                                                                         |                                                                                           |                                        |                            |                  |
|                                                          |                                                                                                         |                                                                                           |                                        |                            |                  |



## Qui est Joining Forces ?

En 2017, les six plus grandes institutions d'aide à l'enfance – ChildFund Alliance, Plan International, Save the Children International, SOS Villages d'Enfants International, la Fédération internationale Terre des Hommes et Vision Mondiale International – ont uni leurs forces pour profiter du pouvoir collectif de leurs entités dans le but d'accélérer le changement vers le respect des droits des enfants et l'éradication de la violence faite aux enfants. Nous cherchons à réaliser cet objectif en pilotant et en élargissant des approches innovantes et efficaces dans le monde entier, lesquelles approches sont orientées par les voix et besoins des enfants. À Joining Forces, nous plaçons les enfants au centre de nos actions ; nous nous engageons à aider les enfants à faire entendre leur voix, à agir comme agents de changement et à exiger des comptes aux responsables, veillant ainsi à ce que les expériences et opinions des enfants orientent les solutions aux problèmes auxquels ils sont confrontés. Nous avons adopté une approche fondée sur les droits en plaçant les principes de participation, d'inclusion, de non-discrimination et d'égalité au centre de notre travail. C'est ainsi que nous nous assurerons que tous les besoins des enfants sont pris en compte et qu'aucun enfant n'est laissé pour compte.

